



COLLECTIF
CONTRE LES
VIOLENCES
FAMILIALES ET
L'EXCLUSION

TRAVAILLER DANS LA PRECARITE : QUEL IMPACT SUR LA SANTE DES FEMMES ?



Aurélie William Levaux _ *les Danaïdes*

*Par Cindy Pahaut **

Le néolibéralisme, depuis des décennies déjà, a renforcé les rapports de force des riches sur les pauvres, mais aussi des hommes sur les femmes, précarisant toujours plus le travail et les anciens mécanismes de solidarité. A la lunette du genre, nous verrons comment dans ce système inégalitaire, les femmes sont particulièrement impactées, notamment au niveau de leur santé physique et mentale. Nous envisagerons ici des pistes d'actions concrètes pour re-solidariser les travailleuses, afin que les femmes puissent dénoncer et se défendre de ces discriminations socioéconomiques.

« *La Femme a le droit de monter sur l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la Tribune.* »

— Olympe de Gouges, *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne (art. X)*

Introduction

Les C.I.S.P.¹ en Wallonie proposent des formations professionnelles à des personnes sans travail, peu diplômées ou éloignées de l'emploi. Le CVFE a créé pour les femmes en 1990 un tel service de formation et d'orientation professionnelle (S.O.F.F.T.)², en prenant en considération les difficultés spécifiques que les femmes rencontrent pour accéder au marché de l'emploi et en leur proposant de revoir leur situation personnelle et collective d'une autre manière, de façon plus globale et avec des « *lunettes de genre* ».

C'est à ce regard critique et « *genré* » que la présente étude entend contribuer. Aux origines de cette étude, il y eut une expérience menée dans le cadre de la formation à l'informatique « *EXPLORE* »³ proposée à S.O.F.F.T. sous la houlette de Julien Fastré : dans le cadre d'ateliers consacrés à une analyse critique du fonctionnement de la vie sociale et économique, les dames en formation ont répondu à des questions qui leur étaient posées sur leur rapport à la santé dans le climat socioéconomique actuel.

Trois ateliers ont été animés par Julien, lors desquels il a replacé le contexte économique et les connaissances actuelles sur le sujet sous forme d'un portefeuille d'articles à lire (liens statistiques entre précarité et santé, et entre les inégalités et la santé). Les participantes ont travaillé ensuite par petits groupes sur les liens entre précarité et santé. Elles ont présenté le résultat, puis ont témoigné, visiblement de façon très touchante.

Nous intégrerons dans notre étude les témoignages recueillis dans ces ateliers, afin de les articuler avec les perspectives thématiques qu'ouvre cette confrontation des termes « *travail et précarité* » et « *santé* ».

Le climat socioéconomique dans lequel le service S.O.F.F.T. développe son action est de plus en plus dur pour le public de ses formations, qui sont des femmes éloignées de l'emploi, des femmes rentrantes, des femmes peu qualifiées...

¹ C.I.S.P. : centres d'insertion socio-professionnelle, cfr [Décret du 10 juillet 2013](#).

² S.O.F.F.T. : service d'orientation et de formation pour femmes à la recherche d'un travail

³ La formation propose une exploration des métiers techniques de l'informatique. Voir la présentation de cette formation sur le site internet : www.soft.be et l'étude 2008 du CVFE « *Que sont-elles devenues ?* » par R. BEGON.

Pour échapper à ce qui s'avère un véritable « échafaud » socioéconomique et à ses répercussions désastreuses sur leur santé physique et mentale, les femmes ont à exprimer leurs revendications à tous les niveaux de représentation : étatique, collectif et individuel.

La présente étude entend donc éclairer et articuler des phénomènes économiques et sociaux qui portent atteinte à la santé des travailleur.se.s belges en général, et plus spécifiquement des femmes, pour des raisons dont nous tenterons d'expliquer ici les mécanismes afin d'offrir des pistes de réflexions et d'actions.

Pourquoi s'intéresser au Travail et à la Santé ? Parce qu'ils cristallisent et reflètent la nature des rapports entre les femmes, les hommes et leurs environnements. Les maladies peuvent dès lors être envisagées comme des symptômes des dysfonctionnements de ces liens complexes, manifestant parfois des relations de pouvoir insupportables, notamment dans le domaine du travail salarié précarisé.

Nous rappellerons quelques éléments du contexte économique qui voit le capitalisme et son rejeton le **néolibéralisme** perpétuer un **schéma patriarcal** séculaire, au sein duquel le monde industriel et le secteur tertiaire deviennent souvent des machines à broyer les anciens mécanismes de solidarité : créant une méfiance du prochain, du/de la chômeur.se, du/de la migrant.e, culpabilisant les plus précarisé.e.s, menant à toujours plus de compétitivité, de harcèlement au travail et de techniques managériales oppressantes qui démolissent la santé, jusqu'à exclure les plus fragiles ...

A un niveau plus étatique, nous verrons comment depuis 2004, avec notamment la mise en place de politiques d'activation des demandeurs d'emploi et tout un arsenal de nouvelles réformes et législations, on observe d'année en année un renforcement des restrictions administratives pour l'accès au chômage ou à d'autres facilités à l'emploi. « La crise de 2008 »⁴, en particulier, a permis de légitimer des **politiques d'austérité pénalisant principalement les femmes**⁵, dévoilant au passage la domination patriarcale latente sous l'architecture des rapports socioéconomiques.

A la lunette du genre, le but est donc de faire ici un **zoom sur les violences économiques qui pénalisent principalement les travailleuses** et sur la façon dont elles portent atteinte à leur **santé mentale** et à leur **santé en général**. Cette articulation est d'ailleurs une préoccupation globale, notamment mise en lumière par l'OMS⁶.

⁴ Nous mettons à dessein la crise entre guillemets pour souligner le « discours de la crise », à savoir que certaines firmes profitent d'un climat d'anxiété générale pour dégraisser sans raison parfois leurs investissements, leurs employés, pour délocaliser, ... alors que dans le même temps les actionnaires empochent d'énormes boni...

⁵ R. BEGON & E. DE DEKKER, « Les femmes et les mesures restrictives concernant le chômage: histoire de domination et perspective d'émancipation », Publications CVFE, Liège, décembre 2016.

⁶ « *La crise financière mondiale observée actuellement est la parfaite illustration d'un facteur macroéconomique qui entraîne des coupes dans les budgets alors que l'on aurait justement besoin de davantage de services sociaux et de services de santé mentale à cause*

Pour dépasser ces constats pessimistes, nous ouvrirons néanmoins la fin de cette étude vers quelques **réflexions alternatives, certaines s'appuyant sur des actions concrètes déjà mises en œuvre**, pour que les femmes puissent dénoncer et se défendre de ces discriminations socioéconomiques.

1. Femmes et travail dans le contexte néolibéral

« Quand je me projette dans mon avenir je ne vois rien, juste en rêves où là je vois plein de trucs. Mais ce ne sont que des rêves qui le resteront. »
(une des participantes)

a) **Austérité : la précarisation du travail et son impact sur la santé**

Comment définir au mieux les divers phénomènes anxiogènes qu'engendre le contexte néolibéral dans lequel nous baignons, parfois tellement « comme des poissons dans l'eau » que nous ne nous rendons plus compte du filet de l'idéologie ultralibérale dans lequel nous sommes piégés ? Tout se passe comme si nous étions dans un continuum de phénomènes naturels où **pauvreté, précarité** et **exclusion sociale** sont vécues avec une certaine forme prédatrice de résignation, de perte de confiance en l'avenir.

Pour y voir clair en eaux troubles, Jean Furtos souligne cette différenciation : « La **PRÉCARITÉ SOCIALE** est souvent assimilée à la pauvreté ; or, celle-ci est une question de seuil dans une culture donnée : on peut vivre dans une société pauvre sans précarité, on peut vivre précaire dans une société riche (bien entendu, ce que l'on appelle « grande précarité » est synonyme de pauvreté voire de misère). La précarité n'est pas non plus synonyme d'exclusion, de clochardisation... les visions simplistes permettent de se rassurer par une mise à distance : « c'est lui, c'est pas moi ». En fait, la précarité traverse l'ensemble de la société néolibérale et post-moderne : cette société est précaire, dans la mesure où « la pensée de la perte possible ou avérée des objets sociaux est omniprésente ; une fois installée, la peur de perdre draine la perte de confiance en l'avenir et dans la société » »⁷

Ces **objets sociaux** que nous craignons tous de perdre aujourd'hui sont : « le travail, l'argent, le logement, la formation, les diplômes... qui donnent « les sécurités de base » dont la perte amorce la précarité ; mais on peut les posséder en ayant peur de les perdre, ou de perdre les avantages qu'ils sont censés procurer (voir par exemple les menaces sur la pension). »⁸ A ces objets sociaux

de la recrudescence des troubles mentaux et des suicides et de l'émergence de nouveaux groupes vulnérables (par exemple les jeunes chômeurs). Dans de nombreuses sociétés, les troubles mentaux liés à la marginalisation, à l'appauvrissement, aux violences domestiques, aux maltraitements, au surmenage et au stress posent des problèmes de plus en plus grands, notamment pour la santé des femmes. » in « Plan d'action pour la Santé mentale 2013-2020 », Bibliothèque de l'OMS, 2013, p.7.

⁷ M. PREVOST cite Jean Furtos in « La souffrance psycho-sociale : regards de Jean Furtos », les Cahiers de Santé Conjuguee, n°48, 2009, pp.77-78.

⁸ Idem, p.78.

peuvent s'ajouter dans le contexte social qui est le nôtre la garde de ses enfants, la citoyenneté juridique, les droits civiques... La notion de précarité fait ainsi référence à un état objectif (perte matérielle), mais également subjectif (référant au sentiment d'avoir le contrôle, la maîtrise de sa vie actuelle et à venir).

Cependant, il ne faut pas perdre de vue la paupérisation bien réelle des travailleuses. Les précaires et les effets sur la santé de ce manque d'argent. Le rôle du travail est d'abord, pour la plupart d'entre elles, de leur fournir un revenu, des ressources suffisantes pour mener une vie digne. On voit croître le nombre de travailleur.se.s pauvres, tout comme on voit croître le nombre de personnes qui n'ont plus aucun revenu de remplacement. La précarité se combine avec la pauvreté pour isoler certaines personnes dans la misère, avec des sentiments de peur, de honte sociale, d'impuissance et de frustration intense.

« J'ai 50 euros par mois que mon père me donne. Mais voilà, ça part vite. Quand j'ai payé ma facture de téléphone, ma cotisation à la CSC, et la nourriture pour mes animaux, fin du mois, il ne me reste plus rien pour moi. C'est frustrant et énervant car j'aimerais me faire plaisir, faire des sorties, etc... Mais je ne peux pas, car je n'ai pas assez d'argent et que le peu que j'ai, je le garde pour le mois prochain pour avoir plus que mes 50 euros. (...) Cette situation me stresse et me rend triste par moment, car j'aimerais partir de chez moi pour enfin faire ma vie. Mais non, je ne peux pas. Car je n'ai rien. Je n'ai même pas droit au CPAS car mon père a une pension trop élevée à leurs yeux. »

La solidarité familiale est devenue une question vitale pour les personnes sans ressources et sans droit. Les liens de dépendance que les politiques de restrictions en matière d'allocations, de revenus de remplacement et de services au public ont engendrés constituent bel et bien une forte régression pour les droits des femmes. Ainsi, pour ramener notre réflexion à une problématique centrale pour notre Collectif, le sentiment de précarité que peuvent vivre les femmes victimes dépendant de leur conjoint violent peut s'avérer très aliénant.⁹

Puisque l'on s'intéresse ici à la question du travail, on peut se poser la question de « qui » peut encore prétendre à un emploi indéboulonnable, sans source d'anxiété, d'incertitudes quant à l'avenir dans le climat d'instabilité financière que connaissent nos sociétés ? Les indicateurs socio-administratifs généralement utilisés pour définir une situation de précarité, qui se basaient essentiellement sur la situation par rapport à l'emploi, sont apparus insuffisants car ils ne permettaient plus de cibler les nouvelles populations précaires, notamment certaines catégories de travailleur.se.s en difficulté.

Le système néolibéral (mondialisation du fonctionnement économique, désindustrialisation, tertiarisation et recours à la sous-traitance) a progressivement conduit à une dégradation du marché du travail. Ces mutations sont à l'origine d'un double processus de précarisation : le maintien d'un **haut**

⁹ Comme le souligne Roger Herla, cette précarité peut être instrumentalisée par un conjoint pour imposer un contrôle sur sa compagne : « *le degré de domination est proportionnel à la précarité intime imposée à la victime. Et les peurs qui la tenaillent sont des peurs de perdre des éléments fondamentaux de son identité : la santé (physique et mentale), la garde de son enfant, son emploi, ses amis, le soutien de sa famille, le statut de séjour, celui de femme mariée, voire l'envie de vivre.* » in R. HERLA « Précarité dans la relation conjugale », Publications du CVFE, août 2016, p.2.

niveau de chômage structurel et le développement de formes particulières d'emploi. Ainsi, la norme d'emploi que constituaient les contrats à durée indéterminée à temps complet dans une seule entreprise jusqu'à l'âge de la retraite a régressé au profit des formes d'**emplois dits « précaires »** : emplois temporaires, sous intérim, contrats à durée déterminée, emplois à temps partiel subi, statut d'intermittent de plus en plus cerné par les contrôles, etc.

Tout cela grignote les trois piliers de confiance définis par Jean Furtos¹⁰ : créant une méfiance du prochain (l'immigré, le collègue, le chômeur, méfiance portée par les politiques sécuritaires) ; une mésestime de soi (la peur de ne pas être à la hauteur) ; et une incertitude constante quant à l'avenir (« *Aurai-je encore un revenu ? Pourrai-je encore subvenir aux besoins de ma famille ?* »).

Ses échecs sont évidents, et pourtant, le « logiciel néolibéral » est encore et toujours présenté comme le seul valable. Face à l'arsenal de « mesures d'austérité » prises par de nombreux gouvernements du monde entier cette dernière décennie, le marché de l'emploi n'est évidemment pas épargné, et à la loupe, le chômage s'avère être, non pas une fatalité, mais bien un outil, le « volant de chômage » permettant de jouer sur le taux d'inflation grâce à la dérégulation du marché de l'emploi et les prix des salaires en faveur des entreprises.¹¹

Les conséquences pour les travailleur.se.s étant évidemment que d'une part, « *ceux en place ont tendance à se contenter de ce qu'ils ont et ne réclament pas d'augmentations salariales, alors que les demandeurs d'emploi sont prêts à travailler au rabais* » ; et que d'autre part, cette situation entraîne « *la mise en place d'une culture de l'insécurité de l'emploi sur les marchés* »¹² et néglige largement les acquis sociaux.

b) L'état social actif et la santé des travailleuses.rs

Même si nous désirons centrer notre analyse sur le « travail précaire » et ses conséquences en matière de santé, nous ne pouvons donc pas éluder le chômage qui apparaît de plus en plus comme son horizon : la « *Crainte de perdre son emploi* » fait hélas aujourd'hui partie du petit lot de chacun, comme une garante du déséquilibre injuste dans lequel nous avons vacillé depuis de nombreuses années déjà.

La logique d'un « **Etat social actif** », née dans les années 1990 sous l'ère Blair/Clinton, s'inscrit dans « *une logique de droits et devoirs et qui implique l'adhésion aux valeurs de la participation et de la **responsabilisation individuelle**, prenant la forme d'un contrat établi entre les individus et l'État.* »¹³ (Même si, ici, le contrat vous est imposé...). C'est sur cette logique que se calque

¹⁰ Cfr J. FURTOS, *De la précarité à l'auto-exclusion*, Paris, Editions Rue d'Ulm, 2009.

¹¹ Pour une explication limpide de ce mécanisme, voir R. BEGON, « Employabilité : les travailleuses/eurs comme marchandises » in Publications du CVFE, décembre 2017, p.3.

¹² Cfr R. BEGON, idem, p.4.

¹³ P. GILLARD, A. GODENIR, « Politiques d'activation : impact sur la demande de formation et questions relatives à la délivrance d'attestations » in *Journal de l'ALPHA* 198, 3^{ème} trimestre 2015, p.82.

l'idée d'« activation du chômage » se concrétisant chez nous, en juillet 2004, par le « Plan d'activation et de suivi des chômeurs » ou « **Plan d'activation du comportement de recherche d'emploi** ». Logique qui a aussi abouti en 2012 à l'exclusion du bénéficiaire des allocations de chômage d'un grand nombre de personnes, signifiant pour elles une fin de droits et une rupture du lien que l'indemnisation du chômage maintient avec le monde du travail.

Sous les dehors d'une coopération responsable entre l'Etat et les travailleur.se.s, le Plan d'activation s'est avéré sur le terrain une véritable politique d'exclusion et de stigmatisation. On est passé d'un « droit acquis » à un « droit contractualisé », conditionnel, où le chômeur a été sans cesse depuis sommé de prouver l'efficacité de ses recherches d'emploi, alors que dans le même temps, on a appauvri de nombreux secteurs professionnels par des coupes budgétaires (milieux associatif et artistique, secteur des soins de santé, secteurs des emplois subsidiés –notamment par les points APE...).

Il faut bien comprendre qu'à travers ces politiques d'employabilité, on ne crée pas d'emplois réels, mais bien un **climat d'insécurité** qui déplace la responsabilité de la crise sur le dos de ceux qui la subissent.

Comme nous l'avons déjà souligné dans les pages qui précèdent, **ces mesures régressives, également appliquées par les CPAS, pénalisent en tout premier lieu les femmes**, et surtout les **cohabitantes**¹⁴, situation maintes fois dénoncée par les associations féministes. Les cohabitantes, même en ayant cotisé par leur travail, se retrouvent rapidement dans des situations de grande dépendance financière vis-à-vis de leur parentèle et/ou de leurs compagnons, ce qui met à mal leur possibilité d'autonomie.

« M'étant mariée sans revenus, je me suis retrouvée dans un état de pauvreté après avoir décidé de mettre un terme à mon mariage. Car lors de mon mariage je n'avais pas la permission de travailler. Je me suis retrouvée sans argent du jour au lendemain, j'ai dû me réfugier chez ma fille qui a bien voulu m'héberger. Ensuite j'ai eu le droit aux aides sociales mais qui étaient insuffisantes vu toutes les choses à payer dont le loyer qui est un budget important. J'ai dû aller aux colis alimentaires pour pouvoir survivre. »

De nombreuses associations féministes, vigilantes, ont réclamé **l'individualisation des droits sociaux** et ont appelé à ce que les politiques d'emploi et de chômage appliquent dès lors mieux le principe de **gender mainstreaming**¹⁵, à savoir une approche intégrée de la dimension de genre

¹⁴ La notion de cohabitation a été introduite dans la loi en 1980, afin de pouvoir diminuer puis supprimer l'allocation de chômage des cohabitant.e.s, créant un statut injuste visant surtout les femmes.

¹⁵ Le *gender mainstreaming*, ou approche intégrée de la dimension de genre, est « *une stratégie qui a pour ambition de renforcer l'égalité des femmes et des hommes dans la société, en intégrant concrètement la dimension de genre dans les différents domaines des politiques publiques.* » ; définition fournie par l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes. Il consiste donc à « *comprendre : analyser la composition sexuée des groupes ciblés par les politiques et identifier les différences qui existent entre les situations respectives des hommes et des femmes (e.g. : précarité des familles, accès au logement, maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, accès à l'entrepreneuriat, sensibilisation au numérique, mobilité...)* ; évaluer : *dans quelle mesure ces différences sont*

dans les différents domaines des politiques publiques, notamment celles liées à l'emploi.

La loi belge contraignant le gouvernement et les administrations fédérales à appliquer le principe du *gender mainstreaming* dans les politiques a été votée en 2007. Mais aucun résultat concernant l'abrogation de la notion de cohabitant en matière d'allocations n'a été obtenu à ce jour, 33 ans après sa mise en place. Sur la base de cette notion, les femmes continuent à se faire exclure du chômage ou à voir leur allocation diminuer.

Le *gender mainstreaming* n'est pas réservé au domaine politique. Il s'applique de façon plus large à des domaines impactant l'égalité entre hommes et femmes. Ainsi, le CWFHF recommande de l'appliquer à l'orientation professionnelle des filles et des femmes, en luttant contre les stéréotypes de genre concernant les métiers. L'orientation professionnelle stéréotypée des filles et des femmes les dirige en effet vers des emplois précaires, à temps partiel et moins bien payés.¹⁶

c) L'exclusion du chômage, une mort sociale autant qu'une privation économique

« J'ai été rayée du chômage il y a deux ans maintenant. Car j'étais dans le lot à supprimer, ça faisait 5 ans que j'étais au chômage. J'avais 3 fardes remplies avec plein de preuves de recherches, mais qui n'aboutissaient à rien comme encore à ce jour. Mais ça n'a pas suffi. Je me suis sentie exclue par la société... La personne juste à côté de moi, qui elle avait été convoquée plus d'une fois, a gardé son chômage. De plus quand j'ai demandé à l'ONEM ou au FOREM ce qui allait se passer pour moi, leur réponse a été : « Rien !!!! ». J'ai eu le sentiment d'être morte à leurs yeux et de n'avoir été qu'un mouchoir que l'on jette une fois usé. Encore heureux que j'avais mes parents et que c'est toujours le cas, sinon je serais sûrement à la rue. »

Les choses ont encore empiré avec les exclusions en masse du chômage au tournant de l'année 2015 : on a compté pas moins de 3200 exclusions pour

problématiques en termes d'égalité d'accès des femmes et des hommes à l'exercice de leurs droits fondamentaux (ensemble des droits découlant du respect de la dignité humaine, des libertés fondamentales, de l'égalité entre les personnes, de la solidarité, de la citoyenneté et de la justice) ; décider : établir des politiques qui tiennent compte des résultats de l'analyse de genre et évitent ou corrigent d'éventuelles inégalités. » ; définition fournie par le CWFHF, Conseil Wallon pour l'Égalité entre Hommes et Femmes :

<https://cwehf.be/category/gendermainstreaming/>

¹⁶ Dans cette optique, le CWFHF (Conseil Wallon de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes), en matière de formation et d'insertion, soulignait en 2014 « *le danger d'orienter par facilité les femmes vers des métiers traditionnels, comme le nettoyage, au détriment de formations non traditionnelles ou plus porteuses* », mais également « *qu'une bonne manière d'augmenter le taux d'emploi féminin serait de réduire l'impact du temps partiel sur les femmes (...) et d'améliorer l'accès des femmes peu qualifiées à l'emploi* » ; et enfin, qu'en matière d'insertion socio-professionnelle, « *le décret CISP (Centre d'Insertion professionnelle, (...)) n'accorde aucune priorité aux « femmes rentrantes » (qui cherchent à retravailler après avoir élevé leurs enfants) pour l'accès aux formations, ce qui risque de les pénaliser davantage.* »

Bruxelles et environ 100 par mois depuis¹⁷. En 2017, pour la Région Wallonne cette fois, 1000 chômeurs avaient été encore suspendus sur les 6 premiers mois de l'année¹⁸.

Les exclusions du chômage créent non seulement l'appauvrissement et du désarroi pour ceux qui en sont victimes, mais également parfois un « **no man's land** » **statutaire** : que deviennent ces exclus du chômage ? Le statut de « chômeur.se » avait l'avantage de leur donner une existence au sein-même du monde des travailleur.se.s, et une source modeste de revenus : « [signifiant] le maintien sur le marché du travail, la préservation d'un lien avec l'emploi, une inscription professionnelle fut-elle par défaut. »¹⁹

Cette suppression des allocations, notamment pour des personnes ne pouvant pas prétendre aux CPAS (soit qu'elles ne le désirent pas, soit qu'elles ne puissent pas y accéder parce qu'elles vivent avec d'autres personnes qui ont un revenu), nourrit le travail au noir, clandestin, un système d'économie souterraine, parfois criminelle, n'alimentant en tout cas pas les systèmes de solidarité collective ; mais aussi un **danger de « Sherwoodisation »**²⁰ d'une partie de notre société²¹, de nouvelles formes de dépendances, notamment familiales et un risque fort élevé de mal-logement, en particulier pour les personnes seules, les familles monoparentales et les aînés, soit trois groupes sociaux au sein desquelles les femmes sont largement majoritaires.²²

Force est de constater que l'objectif attendu du **Pacte social de 1944**²³ promouvant un système où « *les gains de productivité financent la Sécurité*

¹⁷ In « Quel devenir pour les exclus du chômage ? Présentation des résultats de l'étude menée par Actiris », article de la FGTB-ABVV de Bruxelles-Capitale, juin 2017.

<http://www.fgtbbruxelles.be/quel-devenir-pour-les-exclus-du-chomage/>

¹⁸ Chiffres de septembre 2017 cités sur le site de la RTBF :

https://www.rtbf.be/info/belgique/detail_988-wallons-exclus-du-chomage-durant-les-6-premiers-mois-de-l-annee?id=9707515

¹⁹ D. DEMAZIERE, E. UGEUX & M. ZUNE, « Les expériences de l'exclusion du chômage », Recherche qualitative réalisée pour l'Observatoire bruxellois de l'emploi, avril 2017, p.6.

²⁰ « Le terme, né d'une boutade entre chercheurs, désigne un processus silencieux, progressif de décrochage d'un nombre grandissant de citoyens. Il a été repéré lors d'analyses de statistiques démographiques anglaises où il apparaissait qu'une population avait disparu des registres. », in *La Revue Nouvelle*, <http://www.revueouvelle.be>

²¹ D. DRAGUET, op.cit., p.10.

²² Centre de Recherche et d'Information Socio-Politiques, « *organisme indépendant qui a pour objet l'étude de la décision politique en Belgique et dans le cadre européen* », in accueil du site <http://www.crisp.be/> Les femmes avec enfants à charge refusent très souvent de les exposer à la rue, d'autant plus qu'elles sont en fuite, ont peur d'être repérées et que leurs enfants leur soient arrachés. Aussi se débrouillent-elles souvent pour trouver un toit à tout prix : d'où, hélas, un phénomène d'invisibilité du phénomène de grande précarité chez les femmes qui deviennent des « sans-abri à domicile », pour reprendre l'expression de Nicolas Bernard (N. BERNARD, « Femmes, précarité et mal-logement : un lien fatal à dénouer » in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1970, 2007, p.24.

²³ Le 28 décembre 1944, un arrêté-loi instaure en Belgique la sécurité sociale des travailleurs salariés. Ainsi se crée l'Office national de sécurité sociale (ONSS). « *Il s'agit d'un cadre global de prélèvement des cotisations sociales. Selon Michel Molitor (professeur émérite de l'UCL), le Pacte social de 1944 traduit « une conception du progrès selon laquelle la bonne marche*

sociale et la revalorisation salariale [permettant d'assurer] les travailleurs contre les aléas de la vie qui peuvent arriver à tout un chacun, à savoir : la maladie, le chômage, l'accident de travail, la vieillesse, ... »²⁴ subit de nombreuses attaques depuis un certain nombre d'années !

On constate que ce détricotage de la sécurité sociale a des effets négatifs importants sur la santé des travailleur.se.s et sur leur productivité. En 2016, « *selon les chiffres de l'INAMI, le nombre de malades de longue durée a crû, en dix ans, de 64%, pour culminer au chiffre record de 370 400 travailleurs absents depuis plus d'un an. Une situation qui n'est pas neuve, mais qui pèse désormais lourdement sur le budget de l'Etat: 5 milliards d'euros. Pas loin des 6,24 milliards d'euros que coûte le chômage.* »²⁵ Dans le même temps, « *en 2016 (moyenne annuelle), il y avait 552.893 demandeurs d'emploi inoccupés* ».²⁶ Un gouffre donc pour le budget de la Sécurité Sociale, mais pas seulement... Car, même si le constat qui suit peut paraître cynique, il est à noter que la précarité que crée le système, et les troubles de santé qui y sont corrélés, doivent également inquiéter ceux qui tiennent les cordons de la Bourse dans ce monde obnubilé par la productivité et le profit : en effet, ces troubles de la santé mentale qui nourrissent à leur tour des pathologies mortelles augmentent non seulement l'absentéisme mais également une morbidité prématurée qui sont tous deux fort préjudiciables à la production économique²⁷.

Etrange système néolibéral qui s'auto-dévore !

d) Inégalités de genre et pauvreté

Insuffisance et coût des services d'accueil de la petite enfance, restrictions sévères dans les nouvelles règles de dispense pour les aidants-proches ou les personnes au chômage qui fournissent des soins, non prise en compte voire suppression de la période de crédit-temps sans motif et toutes les périodes assimilées (chômage, crédit-temps, ...) pour le calcul de la pension²⁸ : face à l'entreprise de sape des plus démunis à laquelle nous assistons depuis déjà

des entreprises conjuguée à une importante redistribution des revenus était la meilleure garantie de la prospérité » » Source Wikipédia : à Pacte social du 28 décembre 1944.

²⁴ In *Baromètre socioéconomique 2017* de la FGFB, p.5.

²⁵ In J-C VERSET, « *Maladie de longue durée: un imposant budget, qui flirte avec celui du chômage* », RTBF.be Info du 10 mai 2016.

https://www.rtbf.be/info/belgique/detail_maladie-de-longue-duree-un-budget-qui-approche-celui-du-chomage?id=9294333

²⁶ In *Etat des lieux du Marché de l'emploi en Wallonie*, site du FOREM, juin 2017, p.3.

²⁷ « *Selon une étude [de 2011], on estime que l'impact mondial cumulé des troubles mentaux en termes de perte de production économique représentera US \$16 300 millions de millions entre 2011 et 2030* » ; selon les chiffres fournis dans *Le Plan d'action globale pour la santé mentale 2013-2020*, publié par l'OMS qui se réfère aux chiffres du World Economic Forum [= Forum de Davos, ndla] fournis par The Harvard School of Public Health, in *"The global economic burden of non-communicable diseases"*, Genève, septembre 2011.

²⁸ « *En Belgique, la pension moyenne des nouveaux pensionnés est de 1.181 euros pour un homme et de 882 euros pour une femme. En Belgique, la facture moyenne en maison de repos s'élève à 1.562 euros par mois. Un pensionné sur trois vit en-deçà du seuil de pauvreté.* » Sources : Solidaris, Centre d'Expertise des Pensions (CEP), ENEO.

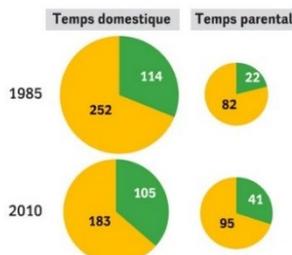
quelques décennies, les femmes semblent écoper de façon singulière, au travers de ces mesures d'austérité.²⁹

En effet, selon STATBEL³⁰ et *Les indicateurs de pauvreté en Belgique en 2017* (EU-SILC³¹), la pauvreté touche plus les femmes. « Si l'on se base sur les revenus propres de chacun, le taux de pauvreté « individualisé » est trois fois plus élevé pour les femmes que pour les hommes en Belgique. »³²

Les effets des politiques austéritaires viennent se greffer sur des inégalités de genre structurelles, ancrées dans nos modes de partage, de rémunération et de rapport à l'emploi³³. Or, ces inégalités face au salariat sont elles aussi à l'origine d'une pauvreté monétaire spécifiquement féminine.

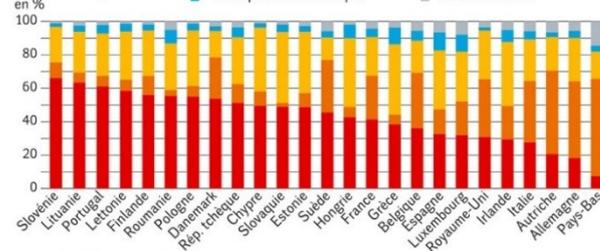
Temps domestique et parental quotidien en France

● Femmes ● Hommes Temps moyen, en minutes
Hommes et femmes âgés de 18 à 60 ans, hors ménages complexes.
Pour le temps parental, avec un enfant de moins de 18 ans dans le ménage.



Emploi des couples avec enfant(s) de moins de 15 ans, en Europe, en 2013

■ Deux parents à temps plein
■ Un parent à temps plein, l'autre à temps partiel (la mère le plus souvent)
■ Un parent à temps plein, l'autre sans emploi (la mère le plus souvent)
■ Deux parents sans emploi
■ Autre situation



Rappelons brièvement que :

- les femmes consacrent encore quasi deux fois³⁴ plus de temps au travail reproductif (travail domestique et soins aux autres, enfants ou tiers malades) que les hommes. Situation qui constitue un frein dans l'accès à un emploi à temps plein, dans le fait d'envisager une évolution

²⁹ Pour plus de mesures pénalisantes, cfr le tract de la FGTB du 4 juin 2015 : « Les femmes en ligne de mire du gouvernement »

http://www.fgtb.be/documents/20702/145913/folder_web.pdf/55105404-ac94-4a50-b905-5c9e6a6da2e0

³⁰ <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale>

³¹ Statistiques de l'UE sur le revenu et les conditions de vie (EUROSTAT).

³² L. NOËL, M. ENGLERT, « Femmes précaires et pauvres à Bruxelles. Quand inégalités sociales et inégalités de genre se renforcent », in l'Observatoire Belge des Inégalités.be (OBI), novembre 2015. <http://inegalites.be/Femmes-precaires-et-pauvres-a>

³³ Lire pex R. HERLA, « Les femmes sur le marché du travail : comment le temps partiel et des ségrégations persistantes continuent de nourrir les inégalités de genre », CVFE, 2018.

³⁴ Dans le schéma, le rapport 183 minutes de travail/jour pour les femmes contre 105 pour les hommes équivaut exactement à un rapport de 175%. Attention, il s'agit d'une étude française ! En Belgique, « Sur base des salaires horaires, l'écart salarial s'élève à 7,6% en Belgique (contre 8% l'année dernière). Diminutions d'autant plus minime sur base annuelle car il monte à 20,6% (contre 20,9%). La différence des résultats obtenus entre ces deux bases de calcul s'explique par l'effet du travail à temps partiel. », in Communiqué de presse de l'IGVM-IEFH (L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale) : « [Ecart salarial en Belgique : état des lieux](#) ».

de carrière, de s'engager dans la société civile ou dans une organisation syndicale. Cette répartition inégale des tâches domestiques est donc source d'inégalités au travail et dans la société.

- qu'il soit contraint ou volontaire, le **choix du travail à temps partiel**, notamment pour s'occuper du « *travail domestique gratuit* »³⁵, a également des répercussions lourdes sur les revenus et les droits sociaux (pensions,...) des femmes.
- même si le phénomène des **travailleur.se.s pauvres** se développe, les chômeurs (49,1% de la population en Belgique) sont évidemment beaucoup plus exposés à la pauvreté monétaire que la population active (5%). Il en va de même pour les membres des familles monoparentales (39,7%), qui courent un risque plus élevé que les membres d'une famille composée par exemple de deux adultes et deux enfants (8,5%), ainsi que pour les locataires (36,4%) par rapport aux personnes qui sont propriétaires de leur logement (8,8%).³⁶ Or, ce sont dans ces mêmes catégories que se retrouvent **majoritairement les femmes**.
- les femmes continuent également à s'orienter vers les filières les moins valorisées et les moins rémunératrices dans notre société : à savoir les filières littéraires, les sciences humaines, les **métiers dits du care**.³⁷

Résultat (pour la France): les femmes qui travaillent gagnent en moyenne moins que leurs partenaires masculins. L'écart salarial tournant toujours autour de 20%.³⁸. Les différents éléments repris ici montrent bien le caractère systémique et systématique des discriminations que subissent les femmes en matière de chômage et d'emploi salarié. C'est bel et bien de **DOMINATION PATRIARCALE** dont il s'agit ici.³⁹

Du point de vue de la santé, notons qu'à la misère économique s'ajoutent trop souvent des **conditions de vie éreintantes pour les mères gérant seules leurs enfants**. Car en plus de supporter l'essentiel de la « charge mentale »⁴⁰ inhérente à la vie familiale, elles s'exposent à des doubles journées (vies professionnelle –qu'elles soient des travailleuses en ou hors-emploi -et domestique) qui sont d'autant plus contraignantes si elles s'accompagnent de démarches administratives incessantes vis-à-vis des organismes de contrôle (tels que l'ONEM, le FOREM...) et parfois avilissantes, a fortiori si c'est pour démontrer qu'elles méritent bien un statut économique pourtant peu enviable...

³⁵ Nous empruntons l'expression à Francesca Scrinzi, in « *le care en tant que travail* », à l'article CARE in (sous la direction de) J. RENNES, *Encyclopédie critique du genre*, Paris, La Découverte, p.106.

³⁶ Chiffres fournis par STATBEL, « [Les indicateurs de pauvreté en Belgique en 2017 \(EU-SILC\)](#) ».

³⁷ Lire pex R. HERLA, « *Inégalités femmes-hommes face au travail : quelle responsabilité de l'école et de la formation en général ?* », CVFE, 2018.

³⁸ In « *Qu'est-ce que les femmes ont fait de mal au gouvernement Michel ?* », op.cit.

³⁹ R. BEGON, E. DE DEKKER (avec P. PLUYMEN), « Les femmes et les mesures restrictives concernant le chômage : histoire de domination et perspectives d'émancipation », op.cit.

⁴⁰ Dernièrement popularisée par la bloggeuse Emma, dans sa courte mais virulente BD « Fallait demander » <https://emmaclit.com/2017/05/09/repartition-des-taches-hommes-femmes/> (par ailleurs plus « virale » que virulente !)

Les différences de vécu et de rapport au travail rémunéré entre femmes et hommes ne seraient pas problématiques si elles étaient totalement volontaires et sans répercussion néfaste sur la santé ! Or, nous allons voir que ce n'est pas le cas.

2. Lien entre inégalités socio-économiques et inégalités de santé

Dans la première partie de ce document, nous avons montré comment se construisent certaines des inégalités sociales les plus tenaces. Entre les nantis et les plus modestes (donc entre classes sociales) d'un côté. Et entre femmes et hommes de l'autre. Nous avons évoqué ces inégalités en les resituant d'abord dans le contexte d'austérité et de précarisation des statuts et des revenus que nous connaissons depuis –au moins- le début du siècle. Puis nous avons rappelé combien les conditions d'emploi (ou de non-emploi) et les risques de pauvreté différaient selon qu'on soit femme ou homme.

Nous allons à présent tenter de comprendre de quelles façons ces inégalités socioéconomiques affectent la santé mentale, physique et sociale des femmes.

| <i>Pourcentage de personnes qui font partie d'un ménage confronté au problème suivant:</i> | <i>Population totale</i> | <i>Population en risque de pauvreté</i> | <i>Population qui n'est pas en risque de pauvreté</i> |
|--|--------------------------|---|---|
| manque d'espace (moins d'une pièce par personne) | 5,5% | 16,8% | 3,6% |
| problèmes financiers pour chauffer suffisamment leur logement | 14% | 30% | 11,3% |
| pas le confort élémentaire (pas bain/douche ou pas toilettes ou pas eau chaude) | 2,7% | 6,7% | 2% |
| logement sombre, très peu de lumière du jour | 9,8% | 17,4% | 8,5% |
| impossibilité de recevoir des amis une fois par mois | 11,3% | 32,4% | 7,6% |
| impossibilité de partir une fois l'an en vacances pour une semaine | 26,5% | 63% | 20,1% |
| impossibilité de manger de la viande ou du poisson tous les 2 jours | 3,8% | 11,1% | 2,6% |
| insuffisance de moyens pour avoir une TV | 0,5% | 2% | 0,2% |
| insuffisance de moyens pour avoir un PC | 7,3% | 22,7% | 4,6% |
| insuffisance de moyens pour avoir une voiture | 7,1% | 26,6% | 3,7% |
| pas de participations à des activités sociales ou de loisir hors du domicile | 62,7% | 80% | 59,9% |

EU-SILC 2005: comparaison sur base d'indicateurs non-monétaires de la population totale et de la population en risque de pauvreté

a) Santé du corps...et de l'esprit. Contexte psychosocial.

Ce tableau nous apprend que la **pauvreté** touche en premier les besoins primaires (se chauffer, se laver, se nourrir convenablement), mais également l'accès aux loisirs et aux activités sociales. Or, ces dernières ne sont pas à négliger, la « **santé mentale** » étant définie par l'OMS (1946) comme « *l'objet d'un large éventail d'activités qui relèvent directement ou indirectement du "bien-être", "un état de complet bien-être physique, mental et social, et [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité"* »⁴¹.

Mais les inégalités sociales ne se répercutent pas que sur le confort de vie et les loisirs : nous montrerons ici que **plus on est défavorisé.e, moins la santé est bonne du fait des différences de conditions de travail, consenties ou non, de vie et par-là, d'accès aux soins.**

« *La précarité augmente la fragilité et peut conduire au report, voire au renoncement des soins pour raisons financières. Une enquête Solidaris de 2015 avait déjà pointé les femmes, les familles monoparentales et les groupes sociaux les plus faibles parmi les catégories touchées par ce phénomène. L'enquête 2018 montre une augmentation du report par rapport à 2015, en particulier pour les consultations chez les spécialistes, pour la santé mentale et l'optique.* »⁴²

Derrière les inégalités sociales se cachent le manque de moyens et d'information pour s'assurer une alimentation saine, les problèmes d'accès aux sports et aux loisirs, le manque de temps pour soi, mais également des facteurs psychosociaux (honte de soi, peur du regard des autres, des blouses blanches entre autres, etc.), qui s'avèrent des obstacles pour préserver une bonne santé mentale et physique.

Dans notre société, la nécessité de « *se réaliser* » dégouline de tous les magazines, notamment dans sa vie de famille ou dans son travail. Certaines femmes peuvent ressentir de la honte à ne pas coller à ces diktats de bien-être. Et cette honte, si elle concerne le bien-être financier, peut atteindre fortement le moral des femmes, des travailleuses. « *Arriver à joindre les deux bouts* », est aussi devenu dans notre contexte socioéconomique arriver à concilier travail et santé, aussi bien morale et physique. « *Bien sûr la **honte** n'est pas bénigne, elle empêche de parler, de sortir, de faire ses courses, de demander quelque chose pour soi, tandis que le **découragement**, sans se superposer exactement à la pathologie dépressive, peut conduire au suicide ou rendre compte de l'**inhibition à agir*** »⁴³

Un médecin généraliste d'une maison médicale sérésienne déclare sur cet aspect : « *Il y a une complexification du contexte. Les motifs de contacts sont de plus en plus nombreux, les gens viennent avec des soucis médicaux, bien sûr*

⁴¹ Définition de la « Santé mentale » selon l'OMS,

http://www.who.int/topics/mental_health/fr/

⁴² In « A votre bonne santé ? », article du dossier « Quand les inégalités rendent malade... » in Magazine SOLIDARIS 3|2018, 3 juin 2018, p.13. Disponible aussi en ligne :

<https://www.solidaris-liege.be/mutualite/votre-magazine-solidaris/votre-magazine-solidaris.html>

⁴³ J. FURTOS, op.cit., p.80.

mais les **problèmes psychosociaux** sont de plus en plus présents en consultations parce que les patients ne savent plus où les déposer. Personnellement, ça ne me dérange pas, ça fait partie de la manière dont je conçois mon intervention. (...) Le problème, c'est que les approches sont très segmentaires. Par exemple, vous avez un souci de santé + un problème de logement + un isolement social + un problème de santé mentale et bien, actuellement, personne ne fait la synthèse de tout ça et n'y répond de manière globale. (...) Alors si on veut que le réseau se tricote, il faut accorder des moyens. En maison médicale, on n'a pas à se plaindre car nous travaillons déjà en concertation avec tous les intervenants au sein de notre équipe (assistant social, infirmiers, médecins, kinés, dentistes, psychologues, diététiciens) mais ce modèle ne s'adresse qu'à 3%⁴⁴ de la population belge ».⁴⁵

Santés physique et morale sont par ailleurs fortement reliées, et leurs manques se renforcent l'un l'autre. De nombreux troubles psychiques sont associés à des troubles somatiques : perte ou prise de poids, maladies cardiovasculaires, diabète, maladies chroniques... et de nombreuses maladies somatiques peuvent s'accompagner de troubles psychiques : angoisses, dépression, addictions... Ces souffrances combinées ont de lourdes conséquences sur l'espérance de vie des personnes.⁴⁶

b) « L'égalité c'est la santé » (ou l'apport théorique de Richard Wilkinson)

Vaincre ces obstacles n'est pas dès lors qu'une responsabilité individuelle, mais bien une responsabilité de la Collectivité. Comme le développe notamment l'épidémiologiste Richard Wilkinson dans son ouvrage *L'égalité c'est la santé*⁴⁷, ce qui détermine la mortalité et la santé d'une société tient moins à son PIB qu'à la répartition égalitaire des richesses. Nous pouvons envisager ces inégalités entre les riches et les pauvres⁴⁸, bien sûr, mais également entre les femmes et les hommes.

⁴⁴ Selon le rapport du KPMG (réseau international de cabinets d'audit), on compte aujourd'hui 175.000 Maisons Médicales en Belgique. Selon une étude de l'ULB (« Maisons médicales: un pur produit de 1968 », mis en ligne in *Le Soir* du 9 mars 2018), elles sont fréquentées par 370.000 patients.

⁴⁵ In « A votre bonne santé ? », « Prenons le pouls avec une infirmière et un médecin », interview du Docteur André Meert, médecin généraliste à la Maison Médicale BVS de Seraing, ibidem, p.17.

⁴⁶ « (...) le taux de mortalité des personnes atteintes de troubles psychiques est quatre à six fois supérieur à celui de la population générale. De même, les problèmes de santé mentale peuvent cacher des problèmes somatiques et entraîner un retard de diagnostic et de prise en charge, qui peut avoir de graves conséquences sur l'espérance de vie. » in « Santé mentale et santé physique : un lien vital », publication du Collectif français des SISM (Semaines d'informations sur la Santé mentale), mars 2016, p.7. https://www.semaine-sante-mentale.fr/wp-content/uploads/2015/10/DOSSIER-DE-PRESSE-2016_VF.pdf

⁴⁷ R. WILKINSON, *L'égalité c'est la santé*, Éditions Demopolis, Paris, 2010.

⁴⁸ « En 2018, en Belgique, les habitants de la commune la plus pauvre vivent en moyenne 8 ans de moins que ceux de la commune la plus riche. Selon Médecins du Monde, une personne sans-abri peut avoir une espérance de vie inférieure de 20 ans à celle d'une personne qui dispose d'un logement décent ! », in « A votre bonne santé ? », article du dossier « Quand les inégalités rendent malade... », op.cit., p.13.

Wilkinson démontre en effet, chiffres à l'appui, que les inégalités socioéconomiques ont non seulement un effet sur la santé des femmes, mais sur celle des hommes également. Concernant les premières, leur statut *« souffre lorsque la hiérarchie de pouvoir est particulièrement marquée entre hommes (...) C'est en réduisant la compétition entre hommes qu'on peut améliorer le statut des femmes. »*⁴⁹. Et donc leur santé.

Mais ce qui peut surprendre plus, c'est que **l'impact sur la santé des hommes** est également corrélé à cette égalité souhaitable : *« la santé des hommes profite plus que celle des femmes d'un statut favorable consenti à ces dernières car les hiérarchies de pouvoir mettent en compétition les hommes avant tout. Ceux-ci assument l'essentiel de la lutte pour le pouvoir mais aussi l'essentiel des blessures, de l'anxiété et du stress liés à ces processus sociaux. (...) Les hommes devenant des rivaux dans cette bataille pour le pouvoir, la nature même de la virilité varie suivant le degré d'inégalité de chaque société. »*⁵⁰

Pour comparer les situations des femmes et des hommes et évaluer le degré d'égalité entre elles et eux, Wilkinson se base sur la différence entre le niveau d'éducation des hommes et celui des femmes sur un territoire donné. *« Les chercheurs tiennent le raisonnement suivant : les femmes plus instruites, jouissant d'un meilleur statut social, peuvent mieux que d'autres assurer à leur famille une hygiène et une alimentation qui réduisent la mortalité infantile. Ces études ont montré autre chose : les enfants ne bénéficient pas seuls d'une telle situation puisque la mortalité féminine régresse également. »*⁵¹

Il se base sur d'autres chercheurs⁵² qui utilisent également :

- La proportion de femmes exerçant un mandat électif
- Les écarts de salaires (indices de l'emploi et des revenus)
- L'indice d'autonomie économique

Ces études tendent à démontrer à nouveau que les mécanismes responsables des inégalités de santé sont de **nature psychosociale** et non pas simplement de nature matérielle. Or les sociétés où le néolibéralisme sévit prônent des attitudes de compétitivité et de virilité agressives, de prédation (figure du golden boy aux dents longues), d'OPA hostiles, de raids financiers... Comme actuellement font rage de façon exemplaire les *« guerres commerciales »* entre les Etats-Unis de Trump et la Chine.

Dans ce contexte de compétitivité où la virilité est fortement mise en avant, la présence de femmes peut « gêner », voire déboucher sur des phénomènes d'attitudes vexatoires ou de harcèlement d'ordres sexuel et moral. Nous y reviendrons.

Cette souffrance au travail particulière est sous-tendue par la peur, qui semble être devenue un outil managérial comme un autre, pour tenir les travailleur.se.s

⁴⁹ R. WILKINSON, *L'égalité c'est la santé*, ibidem, p.174.

⁵⁰ Idem.

⁵¹ Ibidem, p.172.

⁵² Selon une étude chiffrée d'Ichiro Kawachi et ses collègues datant de 1999, se basant sur 50 états américains. Etude citée par R. WILKINSON, ibidem, p.173.

dans le rang, parfois même « sous le joug ». « *Aujourd’hui, le système managérial recourt à la menace de la précarisation –le fait que si on n’est pas content, on peut partir, il y en a dix qui attendent à la porte- pour obtenir de la part des gens ce qu’il n’aurait jamais obtenu auparavant.* »⁵³

En 2017, on dénombrait une nette augmentation de travailleuses en congé maladie de longue durée, notamment dans les secteurs de l’enseignement et des soins de santé, majoritairement pour des raisons de burnout.⁵⁴ Or, c’est comme si les instances gouvernementales, et en particulier les politiques de santé menées par Maggie De Block, avaient décidé de rester aveugles face à ce phénomène structurel et genré, menant clairement par-là une politique d’exclusion des faibles.⁵⁵

c) De l’invisibilité de la souffrance des femmes au travail

Dans la distribution des emplois transparait une **division sexuelle du travail** ayant pour caractéristiques l’assignation prioritaire des hommes à la sphère productive et des femmes à la sphère reproductive et la captation par les hommes des fonctions sociales à fortes valeurs ajoutées (politiques, religieuses, militaires...). « *Plus le travail est le résultat d’une qualification, plus il apparaît comme qualifié, plus il est l’effet de capacités que l’on peut qualifier de naturelles, moins il est qualifié. (...) Dans notre société, il échoit aux femmes les **métiers** d’assistance, **du care**⁵⁶, la prise en charge de la saleté, de la maladie, de l’enfance, de la vieillesse, de la mort. A la fois symboliquement et physiquement, on attend d’une femme qu’elle soit penchée vers l’Autre. Les femmes, dans la division sexuelle des métiers, sont donc assignées aux postes ayant un lien avec l’autre, souvent déqualifié, peu rémunéré puisque les*

⁵³ Propos de Sophie Bruneau recueillis par V. LAURENT, « Du rêve au cauchemar. La réalité du travail », in *Axelle*, n°211, septembre 2018, pp.26-27.

⁵⁴ « *Fin 2017, notre pays comptait 34.249 malades de longue durée de plus que fin 2015. Non seulement cette augmentation est préoccupante, mais à côté de cela, le fait que tant de travailleurs se portent malades (pas moins de 404.657) et surtout que cette augmentation soit imputable à un nombre croissant de travailleuses malades devrait faire retentir plusieurs sonnettes d’alarme.* » in « Plus de travailleuses malades de longue durée? Il est temps d’adopter une politique de prévention plus ambitieuse! », in *FGTB Presse*, 3 juillet 2018. En ligne : <http://www.fgtb.be/-/plus-de-travailleuses-malades-de-longue-duree-il-est-temps-d-adopter-une-politique-de-prevention-plus-ambitieuse->

⁵⁵ « *Les travailleurs et travailleuses ont droit à un travail faisable. C’est au gouvernement et aux employeurs de mettre ce travail faisable en pratique. Cela signifie également que la combinaison vie privée-vie professionnelle doit être équilibrée. Les régimes de crédit-temps et d’interruption de carrière – que ce gouvernement a démantelés – donnaient droit à des pauses qui rendaient également plus réaliste l’allongement des carrières. Enfin, les employeurs doivent faire preuve de plus d’ambitions et prendre des mesures préventives pour éviter des malades de longue durée. L’aspect genre doit également être pris en compte à part entière.* » ; Idem.

⁵⁶ Le *care* réunit toutes les activités de soin, de soutien et d’attention à l’autre : nourrices et baby-sitters, infirmières et soignants, assistantes sociales, personnels des maisons de retraite, employées de maison, etc.

compétences féminines que la femme possède par nature n'ont pas à s'acquérir dans des formations spécifiques. »⁵⁷

Un exemple significatif en Belgique qui démontre cette naturalisation des métiers de soin attribué aux femmes est le statut des « gardiennes encadrées par l'ONE ». Celui-ci a été créé en 1976, pour encadrer les femmes qui gardaient les petits enfants à leur domicile contre rémunération. Ces femmes ont été conventionnées, mais n'ont pas eu de contrat de travail. Ce n'est qu'en 2003 qu'elles ont eu accès à un système de protection sociale partiel, statut hybride inspiré du statut de salarié, mis en place pendant une période provisoire de cinq ans... L'harmonisation de leur statut avec le régime des salariés n'est donc toujours pas politiquement réglée aujourd'hui.⁵⁸

Même lorsque les femmes accèdent aux « rangs supérieurs » subsiste un **plafond de verre** : « À niveau de formation égale, hommes et femmes ne se voient toujours pas affectés aux mêmes postes de la division sociale du travail. Les inégalités de distribution dans les différents étages de l'économie nationale s'accompagnent de dissymétries dans l'accès aux postes de responsabilités et d'importantes disparités de rémunération : le salaire féminin est statistiquement inférieur de 27 % [chiffres pour la France, ndla] au salaire de l'homme. »⁵⁹ En Belgique, si on ne tient compte que des salaires temps plein, la Belgique est relativement « égalitaire » avec un écart salarial de 6,5%. Mais, si on y ajoute les temps partiels majoritairement assumés par les femmes, l'écart salarial entre hommes et femmes en Belgique grimpe alors à 21%...⁶⁰

Dans les métiers réputés féminins, les femmes sont fortement sujettes à des troubles de santé qui sont peu pris en compte par la société : peu de recherches ont en effet été menées sur le croisement des **thématiques du travail et de la**

⁵⁷ Propos de M. PEZÉ sur le site de Souffrance et Travail, association dont elle est la fondatrice : <http://www.souffrance-et-travail.com/guides-pratiques/guide-du-harcelement-sexuel/>

⁵⁸ Voir l'historique des revendications autour de ce statut :

http://www.viefeminine.be/IMG/pdf/Historique_acc-statut_mars_2014.pdf

Aujourd'hui, un projet-pilote -visant les gardiennes d'enfants- a été mis en route par Alda Greoli et « la majorité PS-cdH en FWB qui a décidé au cours de cette législature de faire sortir progressivement ces travailleuses de la précarité en leur garantissant un vrai statut, tout en dégageant des moyens financiers complémentaires. Il s'agissait, ce mercredi, de valider la dernière étape avant le lancement du projet pilote à travers lequel 400 accueillantes conventionnées pourront passer au statut de salarié. Elles auront alors un revenu fixe, "même si les enfants sont absents". Elles seront payées comme les puéricultrices travaillant en crèche et bénéficieront d'un forfait pour couvrir les frais liés au travail à domicile. Congés légaux, extra-légaux, congés payés, pécule de vacances et droit au chômage s'ajoutent également à ce statut complet pour les accueillantes. », « Statut de salarié des accueillantes: la phase pilote va pouvoir débiter en 2018 », in *RTBF Infos*, 20 décembre 2017.

⁵⁹ In « *Guide des violences sexistes et sexuelles au travail* » sur le site de *Souffrance et Travail. Ne restez pas seul*, dirigé par Marie Pezé. <http://www.souffrance-et-travail.com/guides-pratiques/guide-du-harcelement-sexuel/>

⁶⁰ Chiffres fournis in « *Quels sont les pays où les femmes sont le mieux payées par rapport aux hommes? La Belgique loin devant l'Islande* » par RTBF Info, du 3 janvier 2018. (sources EUROSTAT) https://www.rtbef.be/info/economie/detail_ecart-salarial-hommes-femmes-la-belgique-parmi-les-pays-les-plus-egalitaires-loin-devant-l-islande?id=9802091

santé sous l'angle du genre. Pour mettre en lumière ces phénomènes de différenciation sexuée, il faudrait déjà admettre qu'ils sont une construction de la société, et que les dénier révèle une méconnaissance ou un mépris de ce « sexisme ordinaire ».

Le manque de recherches sur la souffrance des femmes au travail peut s'expliquer par un changement de société que le secteur de la santé publique n'a pas encore bien pris en compte : en France, par exemple, « *de plus en plus de femmes sont victimes d'accidents du travail. D'après l'Anact⁶¹, "si les accidents du travail avec arrêt baissent globalement de 15,3 % entre 2001 et 2015, ils progressent pour les femmes. Sur cette période, [ils] ont augmenté de 28 % pour [celles-ci] tandis qu'ils ont baissé de 28,6 % pour les hommes". Ce spectaculaire écart s'explique en partie par les évolutions de l'emploi en France : d'un côté, les emplois industriels, traditionnellement les plus dangereux et masculins, disparaissent ; de l'autre, les femmes ont fait une entrée massive sur le marché du travail, dans des secteurs à dominante féminine dont les difficultés sont moins reconnues.* »⁶²

Il existe donc un **phénomène d'invisibilité de ces souffrances des femmes au travail**, sur lesquelles l'auteure Karen Messing s'est par contre elle beaucoup penchée. Selon elle, plusieurs facteurs expliquent ce manque théorique. Premièrement, « *les risques pour la santé des femmes en milieu de travail sont souvent moins impressionnants et moins évidents que les dangers liés au travail masculin* »⁶³. Elle décrit également un « **fossé empathique** » difficile à enjamber pour les chercheur.se.s universitaires qui se montrent incapables ou même refusent de se mettre à l'écoute, « *à la place des travailleurs et travailleuses* ». Dans le même ordre d'idée, « *lorsque les juges qui statuent sur les indemnisations des accidents de travail ne peuvent pas imaginer les conditions à la chaîne de montage, ils rejettent les demandes d'indemnisations des ouvriers qui souffrent d'une maladie professionnelle.* »⁶⁴

Dans ce fossé empathique, ce sont « *les travailleurs, la science et la société [qui] paient très cher cette insensibilité à l'expérience de l'autre* ».⁶⁵ Enfin, la chercheuse dénonce les pressions exercées sur certains chercheur.se.s, et/ou sur les institutions politico-économiques (telles que la Commission Européenne⁶⁶),

⁶¹ Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail.

⁶² C. ANDRZEJEWSKI, « Invisible pénibilité du travail féminin » in *Le Monde Diplomatique*, décembre 2017, pp.14-15. <https://www.monde-diplomatique.fr/2017/12/ANDRZEJEWSKI/58205>

⁶³ K. MESSING, *Les Souffrances invisibles. Pour une science du travail à l'écoute des gens*, Ecosociété, (Toronto 2014), 2016 pour l'édition française, p.13.

⁶⁴ Ibid., p.32.

⁶⁵ Idem.

⁶⁶ Cfr la saga sans fin entre les opposants au glyphosate et à l'appropriation par les grandes firmes agro-chimiques des ressources naturelles (semences...) et la Commission Européenne, gangrenée par les lobbies de ces mêmes firmes (Bayer-Monsanto & consorts...). D'autant plus que la CE a prolongé de 5 ans l'autorisation de l'herbicide polémique en décembre 2017. Sur le sujet, lire « Ce qu'il faut retenir de la prolongation de la licence du glyphosate pour cinq ans », in *le Monde-Planète*, 27 novembre 2017.

https://www.lemonde.fr/planete/article/2017/11/27/ce-qu-il-faut-retenir-de-la-prolongation-de-la-licence-du-glyphosate-pour-cinq-ans_5221183_3244.html

par des lobbies industriels, prêts à tout pour dénier les méfaits de la mise en présence avec les travailleur.se.s de corps radioactifs, de produits chimiques, etc.

On pourrait ajouter, à la suite d'Elsa Dorlin, si on observe le tissage étroit entre monde des travailleur-SES et travail de reproduction, que les chercheuses.eurs, « *en grande partie masculins, ont une représentation biaisée, partielle, du réel. Ils ignorent, **disqualifient** ou délaissent totalement des pans entiers du réel, qui touchent au **travail de reproduction*** ». ⁶⁷ « Cette myopie frappe encore plus durement les employées du secteur du nettoyage ou des services à la personne, tant leurs tâches, pourtant harassantes, semblent être l'attribut naturel de la femme. (...) » « Les employeurs sont souvent dans le déni pour les femmes », analyse Marie Pezé, « *Ce qu'elles font, c'est du travail de tous les jours. Il va de soi qu'elles s'occupent du ménage, des courses, des enfants et des malades.* » (...) « *Il aura fallu la révolte des infirmières dans les années 1990 pour qu'on prenne conscience qu'elles portent des patients, donc des charges lourdes, (...) Jusqu'alors, on ne percevait que l'aspect compassionnel de leur métier.* » ⁶⁸

Sans négliger que, tout au bout de la chaîne du *care* en milieu hospitalier, se trouvent les travailleur.se.s de nettoyage. Messing décrit dans *Les Souffrances invisibles* le manque de considération de ces travailleur.se.s de la part des directions, des patients et familles, mais également de la part des infirmier.ère.s qui travaillent pourtant à leurs côtés, et des hautes instances ministérielles pour qui ces petits gestes de nettoyage semblent –du haut de leurs bureaux- anodins, insignifiants, au point qu'on puisse facilement faire des économies dessus. Elle cite aussi avec beaucoup de tendresse l'exemple des nombreuses femmes d'ouvrages qui doivent faire des kilomètres avec des seaux très lourds remplis d'eau, ou qui doivent nettoyer certaines choses en se contorsionnant sans que les directions ne prennent en compte des principes simples d'ergonomie pour leur épargner des douleurs musculaires inutiles et contournables.

Grâce à son travail de terrain, Messing a pu répertorier les **risques spécifiques liés au travail typiquement féminin, là où on aurait pu imaginer du « travail léger »** : affections provoquées par des efforts de faible intensité mais répétitifs, auxquelles les femmes sont particulièrement exposées, à de longues positions assises insupportables, notamment pour les femmes enceintes, arthrose, tendinites et compression de nerfs -coude, poignet, main,... qui touchent les emplois féminins-, syndrome du canal carpien, TMS⁶⁹, risques liés au contact avec des substances nocives pour les blanchisseuses, les dames d'entretien, charges à porter sans cesse –seau, enfants, personnes malades...etc. Pour pallier ces douleurs, la chercheuse rappelle l'importance des **normes d'ergonomie spécifiques à chaque travail**, qui à leur tour permettent d'établir des chartes de travail propre à chaque secteur.

D'autres méfaits sur la santé des travailleuses sont évidemment à pointer, parmi lesquels le travail de nuit et une extrême variabilité des horaires dans certains domaines générant parfois pour les femmes toute une réorganisation des temps

⁶⁷ E. DORLIN, *Sexe, genre et sexualités. Introduction à la théorie féministe*, Paris, PUF, 2008, p.17.

⁶⁸ C. ANDRZEJEWSKI, *ibidem*.

⁶⁹ Troubles musculo-squelettiques.

de travail et de celui consacré à la famille, réorganisation extrêmement stressante et chronophage.

Enfin, dans le domaine de la pénibilité invisible ou discrète, on peut également évoquer la notion de **travail émotionnel** qui requiert « *de l'humilité, de l'empathie et de l'écoute* »⁷⁰ et qui échoit principalement aux femmes, censées être naturellement enclines à ces vertus. Arlie Hochschild, sociologue qui fait référence en la matière, donne comme exemple –outre les métiers du care- l'hôtesse de l'air, « *qui doit être souriante et accueillante et réprimer sa colère, son indifférence ou son inquiétude, afin d'obtenir le bien-être et la reconnaissance des passagers* ». ⁷¹ Ces différences d'orientation et de pratiques entre femmes et hommes résultent selon elle d'une socialisation différenciée et reflètent la différence de pouvoir entre les sexes. Le rôle émotionnel est ainsi imposé aux femmes, dans les sphères privée et professionnelle, du fait de leur position de subordination et des compétences qu'elles ont traditionnellement développées dans ce domaine.

Néanmoins, Hochschild souligne **ce que coûte psychologiquement aux femmes cette gestion et cette instrumentalisation des émotions**, car, ayant intégré cette identité soi-disant naturelle, les femmes occupent la très grande majorité des emplois de *care*, où elles mettent leurs sentiments et leurs émotions au service des autres et de leur bien-être. Ce qui leur a offert des opportunités supplémentaires de travail, sans bousculer pour autant les hiérarchies professionnelles existantes. « *Le travail émotionnel est un geste dans un échange social ; il y occupe une fonction et ne doit pas être considéré simplement comme une facette de la personnalité.* »⁷² « *Le travail émotionnel a un coût : il affecte notre degré d'écoute de nos sentiments, et parfois notre capacité-même à travailler. La gestion des sentiments est un art indispensable à toute vie civilisée, et je suppose que, généralement, le bénéfice fondamental que l'on en tire en vaut le coût. (...) Mais lorsque la transmutation de l'usage privé des sentiments s'opère avec succès –lorsque nous réussissons à mettre nos sentiments à disposition de ceux qui organisent les relations entre employés et clients-, c'est potentiellement au prix de notre capacité à écouter nos sentiments et à entendre ce qu'ils nous apprennent de nous-mêmes (pour le meilleur et pour le pire). Quand la cadence des rapports humains s'accélère, il devient plus difficile de fournir un service personnel « authentique ». Le travailleur peut alors interrompre son travail émotionnel et n'offrir à la place que de pâles faux-semblants. Là, les coûts s'inversent : la sanction tient désormais dans l'impression d'être faux et hypocrite.* »⁷³ Ce que désire montrer la sociologue

⁷⁰ Cfr capsule « Souriez ! le travail émotionnel des femmes » de « Les Brutes » publiée sur TéléQuébec.

⁷¹ In C. THOMÉ, « La sociologie des émotions autour des travaux de Arlie Hochschild », publié sur le site du SES-ENS (Ressources Scientifiques en Sciences Économiques et Sociales), Lyon, décembre 2017.

<http://ses.ens-lyon.fr/articles/la-sociologie-des-emotions-autour-des-travaux-d-arlie-hochschild>

⁷² In A.R. HOCHSCHILD, « Travail émotionnel, règles de sentiments et structure sociale », in *Travailler* 2003/1 (n° 9), p.42.

⁷³ In A.R. HOCHSCHILD, *Le prix des sentiments: Au cœur du travail émotionnel*, Editions La Découverte, 2017.

Hochschild, c'est comment, dans le cadre d'une économie où prédominent les emplois de service, **le travail émotionnel a de plus en plus été instrumentalisé par les entreprises à des fins marchandes**, pour satisfaire un public. Or, lorsque les émotions sont dictées par l'entreprise, elles deviennent progressivement étrangères à l'individu et perturbent sa capacité à vivre en société. Par ailleurs, peuvent survenir, malgré la/le travailleur.se des liens de subordination/domination dans la relation de service, si le client décide de prendre de l'ascendance face à une attitude de sollicitude/politesse de la part de la/du travailleur.se. Ascendance qui pourra être évidemment difficilement vécue par certain.e.s. C'est également en ce sens que l'on doit envisager les propos sexistes et condescendants qu'essuient certaines travailleuses, comme nous allons le voir.

d) De la pénibilité genrée au harcèlement sexuel sur le lieu de travail

Attention, nous ne nions pas ici que les risques professionnels soient également encourus par les hommes, mais la différence essentielle est que, pour ces derniers, ces risques sont effectivement reconnus dans les critères de pénibilité leur permettant notamment de passer à des temps partiels, et/ou de jouir d'une retraite anticipée. Chez les femmes, il en va souvent autrement, comme s'il existait une forme de déni, d'aveuglement sur ce qui peut rendre leur travail harassant. Marie Pezé, évoquant une entreprise de production d'asperges raconte : « *On a constaté les trois critères de survenue des TMS chez [les femmes]. (...) Les gestes répétitifs, la cadence rapide et le soin du geste de travail. Certes, les mouvements des hommes étaient physiquement plus durs [se pencher pour ramasser les légumes un à un], mais ils étaient reconnus pour ça. Alors que les femmes exerçaient sur un tapis roulant trop haut, en étant payées à la tâche et sans aucune reconnaissance pour le temps qu'elles passaient à façonner de jolis paniers, plus susceptibles d'être vendus. Le patron a finalement abaissé le tapis roulant, affiché des photographies des plus beaux paniers dans les locaux, mais... s'est gardé de proposer des CDI.* »⁷⁴

Ces questionnements liant santé et travail sont d'autant moins à négliger que de nombreux débats ont été ces derniers mois mis sur le tapis, concernant la **pénibilité des métiers et en fonction de celle-ci, la possibilité d'un départ à la retraite anticipé**, réforme polémique mise en place par le Ministre des Pensions MR Daniel Bacquelaine.⁷⁵

Outre cette invisibilité de la pénibilité des emplois qui leur sont réservés, les femmes subissent aussi plus que les hommes des atteintes morales et des préjugés sexistes. Ainsi, l'étude des comportements des clients d'un centre d'appels brésilien a montré que les femmes subissaient beaucoup plus de remise en question, de propos désobligeants, grossiers ou menaçants que leurs

⁷⁴ Marie Pezé citée in C. ANDRZEJEWSKI, ibidem.

⁷⁵ Avoir exercé un métier *pénible* permettra de partir plus tôt à la retraite à condition d'avoir atteint 60 ans et d'avoir exercé un tel métier pendant au moins 5 ans. Fin octobre 2018, sa nouvelle proposition était une pension à mi-temps, mais les syndicats ne semblent toujours pas satisfaits, les nouvelles mesures pénalisant particulièrement à nouveau les femmes ! <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/federal/avis-divises-sur-la-pension-a-mi-temps/10061723.html>

collègues hommes⁷⁶. « *Or la relation directe avec le public constitue une caractéristique du travail féminin, notamment pour les non-cadres. Les interactions permanentes avec les clients ou les patients, surtout lorsqu'il s'agit d'un public fragile ou précarisé, génèrent un stress intense. Si la médiatisation des risques psychosociaux a rendu le sujet un peu plus visible, la reconnaissance spécifique de ceux-ci, elle, n'arrive toujours pas.* »⁷⁷ **Ces facteurs psychosociaux agissent sur la santé par le biais du stress.**

Et cette cause particulière de stress s'accumule aux autres facteurs socioéconomiques déjà évoqués pour produire un débordement qui peut s'avérer le précurseur de ce qu'on nomme communément aujourd'hui le *burn-out*.⁷⁸

« Quelles sont les conséquences de la précarité sur la santé. Vivre un moment de précarité m'a permis de me rendre compte de l'impact qu'elle pouvait avoir sur ma santé. Travailler en journée et en soirée pour pas grand-chose, avec deux enfants à charge, demande beaucoup de volonté, mais surtout une bonne gestion de la fatigue et du stress. L'impact que cela a eu au niveau de ma santé, c'est le niveau de stress accumulé et de fatigue. J'ai petit à petit perdu l'appétit et donc beaucoup de poids. »

A ce stress toxique peuvent s'ajouter le **harcèlement sexuel au travail** et l'abus de pouvoir qui sont, depuis l'affaire Harvey Weinstein⁷⁹, particulièrement médiatisés et amplement dénoncés. Et ils ne semblent pas toucher que le milieu artistique comme le démontrent les nombreux sites (sous quelque réseau que ce soit, tumblr, facebook, twitter...) qui fleurissent sur l'internet tels que « payetontaf » (sur le sexisme sur les lieux de travail en général), « payetarobe » (sur le milieu des avocats), « payetablouse » (sur le milieu hospitalier), « payetafac » (sur le milieu universitaire), « payetonsport », « payetonpourboire », etc. Ces témoignages, grâce notamment aux hashtags⁸⁰, peuvent être centralisés autour de ces titres qui pointent le milieu de travail visé et métaphoriquement, sans doute, le coût moral de ces atteintes sexistes sous toutes leurs formes.

Le souci majeur avec ces problèmes récurrents de harcèlement sexuel est qu'ils relèvent dans certains cas d'une évaluation subjective. C'est notamment pourquoi ils demeurent un des risques psychosociaux les plus complexes à combattre dans les milieux professionnels. Un viol pourra être constaté par un

⁷⁶ K. MESSING, op.cit.

⁷⁷ C. ANDRZEJEWSKI, ibidem.

⁷⁸ « *Les causes les plus puissantes du stress dans la vie contemporaine tiennent à la nature de l'environnement social et des relations sociales. Le stress chronique affecte de nombreux systèmes physiologiques parmi lesquels le système cardiovasculaire ou le système immunitaire, accroissant la vulnérabilité de l'individu face à une large palette de maladies et de troubles.* », R. WILKINSON, ibidem, p.23.

⁷⁹ Du nom de ce grand producteur de l'industrie du cinéma américain, accusé en octobre 2017, de harcèlement sexuel, d'agression sexuelle ou de viol.

⁸⁰ « *Sur les réseaux sociaux, le hashtag sert à centraliser les messages autour d'un terme bien précis* » précédé d'un symbole dièse (#). « *Il fait office de mot-clé, pour que les utilisateurs puissent commenter ou suivre une conversation* ». Ainsi, lorsqu'on cherche un hashtag sur un moteur de recherche d'une plateforme virtuelle, on peut retrouver tous les messages et commentaires autour de la thématique qu'il vise. Ex : dernièrement, les très médiatisés #metoo ou #balancetonporc.

médecin (et ce n'est pas encore pour cela qu'il sera reconnu et pénalisé...), mais des blagues sexistes, des attouchements ou des propos déplacés répétés sont plus difficiles à pointer du doigt, voire à prouver (en l'absence de collègues prêts à témoigner). « Le « problème » avec l'intimidation sexuelle, ou **comportement sexuel indésirable** comme on l'appelle dans la législation belge, est qu'il s'agit, dans de nombreux cas, d'une **question subjective**. (...) C'est également ainsi que le définit la loi. Nous sommes également obligés de respecter ce que l'autre considère comme indésirable. Un comportement sexuel indésirable est donc à interpréter au sens large. Il ne s'agit pas uniquement de gestes « évidents » comme des propositions indécentes ou des attouchements. »⁸¹

Les différents types de harcèlement ont lieu dans tous les milieux sociaux mais on peut observer que ces rapports de domination sont plus fréquents envers des femmes moins qualifiées, soumises à un lien de subordination : ainsi les infirmières, les femmes d'ouvrage, les femmes de chambre⁸². Le risque est par exemple particulièrement élevé avec les aide-ménagères, puisqu'elles travaillent a priori seules, dans un endroit isolé, propriété de leur(s) employeur(s) et sont parfois victimes de leur étiquette de « soubrettes », d'esclaves domestiques aux yeux de certains employeurs.⁸³ « Il y a quelques mois, la CSC-Alimentation et services (CSC-AS) dénonçait précisément la "peur au ventre" ressentie par un nombre non négligeable des femmes travaillant dans le nettoyage, les titres-services ou comme aides familiales. Une enquête menée en début d'année par la centrale auprès de ce public (beaucoup de femmes à temps partiel et à petits revenus) a en effet montré que 31,7% des nettoyeuses indiquent avoir été un jour victimes de violences sexuelles au travail. Chez 60% d'entre elles, il était question de violences verbales, allant d'une remarque sexuelle à des menaces sexuelles. Et 37% des femmes ayant subi de la violence parlent d'attouchements non désirés. Toutes n'ont pas la force de réagir ou de dénoncer les faits: une sur quatre avoue en effet n'avoir eu aucune réaction, par peur de perdre son emploi, par honte ou parce qu'elle estime que ça ne sert à rien... ».⁸⁴

L'enquête nationale belge sur les violences au travail a mis en exergue que « les victimes de ce type de comportements sont majoritairement des femmes. Elles ont deux fois plus de chances que les hommes de se plaindre d'agissements violents et de harcèlements à caractère sexuel perpétrés à leur encontre sur leur lieu de travail. Faire de l'œil, déshabiller du regard, proposer avec insistance des invitations compromettantes, exposer des photos ou magazines pornographiques sur le lieu de travail, coincer dans un coin pour embrasser ou agresser sexuellement, demander des faveurs sexuelles, imposer des contacts physiques

⁸¹ « Harcèlement sexuel au travail : que faire ? », in *Le Soir en ligne-Références*, 6 février 2018. <https://references.lesoir.be/article/harcelement-sexuel-au-travail/>

⁸² Lire à ce propos « *Un trousseage de domestique* », recueil de textes coordonné par Christine Delphy et inspirés de l'agression par Dominique Strauss-Kahn de Nafissatou Diallo dans un hôtel new-yorkais en mai 2011. C. DELPHY, *Un trousseage de domestique*, Paris, Syllepse, 2011.

⁸³ Comme en atteste ce titre atterrant de La Libre : « [Une aide-ménagère sur trois victime d'agression sexuelle: bisous, attouchements, propositions...\(témoignages\)](#) », A. HOVINE, La Libre.be, publié le 20 juin 2017.

⁸⁴ « Harcèlement et violences sexistes: l'affaire de tous » in journal *l'Info de la CSC*, n°21 de l'année 2017, p.7. Disponible en ligne sur <https://csc-hainaut-occidental.csc-en-ligne.be/Images/infoCSC-21-2017-tcm201-421148.pdf>

(frôlements, caresses, pincements, prendre la main) ..., sont autant d'actes violents et à caractère sexuel qui se déroulent au travail essentiellement à l'encontre des femmes.»⁸⁵

L'aide extérieure semble difficile à trouver pour ces victimes. Les collègues peuvent être souteneurs, mais s'abstiendront peut-être d'intervenir explicitement auprès de la direction par crainte de mettre leur emploi en danger. L'impunité des harceleurs-prédateurs est dès lors à craindre. Et elle souligne les inégalités fondamentales de genre qui régissent notre société et le monde du travail. Sans changements radicaux quant aux inégalités de traitement et de salaires au travail entre les femmes et les hommes, le harcèlement sexuel, majoritairement enduré par les femmes, ne risque pas de disparaître. C'est un problème que les instances politiques et syndicats doivent prendre à bras le corps.

A nouveau, le **gender mainstreaming** peut être invoqué (cfr page 6), lui qui enjoint les différents représentants de la société civile à veiller à ne pas institutionnaliser les stéréotypes et a fortiori les injustices planant autour. Pour cela, il est tout aussi nécessaire de revoir les conventions collectives ou accords d'entreprises dont certaines dispositions pourraient comporter une connotation sexiste.⁸⁶ En matière de sexisme, la Belgique pourrait d'ailleurs s'enorgueillir d'avoir été un des premiers états européens à promulguer une loi antisexiste en août 2014. Mais hélas, force est de constater que cette même loi n'aura servi qu'à sanctionner un seul délit...en 4 ans !⁸⁷

3. Réflexions alternatives et pistes d'action

a) Revenir aux fondements du Pacte Social

Nous aurions pu nous positionner du côté des hérétiques du Dieu-Travail et de la Sacrosainte Économie. Du côté des personnes, par ailleurs très sérieuses (telles que Bernard Friot) qui prônent le « **salaire à vie** »⁸⁸. Ou des théoriciens

⁸⁵ A. GARCIA, B. HACOURT, V. BARA, « Harcèlement moral et sexuel. Stratégies d'adaptation et conséquences sur la santé des travailleurs et des travailleuses », in *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé (PISTES)*, Vol.7, N°3, mis en ligne en 2005, pp.5-6. <http://pistes.revues.org/3168>

⁸⁶ C. FEIX, « Du sexisme au harcèlement sexuel au travail », Editions Tissot, 13 juillet 2017.

⁸⁷ Voir article « Pourquoi la loi sexisme est-elle si peu appliquée? » de *RTBF Info en ligne* du 6 mars 2018.

https://www.rtbf.be/info/societe/detail_pourquoi-la-loi-sexisme-est-elle-si-peu-appliquee?id=9858577

⁸⁸ Avec Bernard Friot, nous ne sortons pas du système connu (et rassurant !) de la Sécurité Sociale. Ce système est juste « dépoussiéré » et son potentiel « révolutionnaire » est remis en lumière ! A la lumière de la pensée de Friot, l'institution de la Sécu redevient « Révolutionnaire, d'abord car, pour peu qu'on la renforce, elle permettrait d'étendre à tou.te.s le salaire à vie des membres de la fonction publique, ce qui, du coup, reviendrait à rompre avec les piliers du capitalisme et les politiques néolibérales dont nous sommes de plus en plus nombreux à penser qu'elles sont dévastatrices. Exit, par exemple, les patrons qui font du chantage à l'emploi et les banquiers qu'il faut renflouer en aggravant la dette publique, dont la gestion justifie toujours plus d'austérité... Révolutionnaire aussi car cela nous invite à rompre avec la croyance que la révolution serait le Grand Soir. Ici, il s'agit

écrivait pour la *Revue du MAUSS*, qui lui préfèrent l'« **allocation (ou revenu) universelle** »⁸⁹. Ce qui nous aurait menée à une posture plus critique envers Christophe Dejours ou Marie Pez , ces cliniciens « *spécialistes du travail et de sa souffrance* » qui ne semblent pas remettre en cause l'organisation soci tale   la base de cette souffrance. Qui « *nous disent qu'elle est « centrale » mais qui « n'ont pas d'autres solutions   la souffrance au travail que l'invocation de la solidarit * » ». Qui pensent et pansent les souffrances au travail mais ne s'attaquent pas   la racine du mal : soit le travail tel qu'il est con u et distribu , la logique  conomique n olib rale qui le chapeaute tr s largement, la centralit  de l' change mon taire et une vie sociale balanc e entre la production et l' change de marchandises et de services.

Mais nous avons choisi de rester n anmoins dans le paradigme du travail tel que nous le connaissons majoritairement aujourd'hui, tel qu'il cadence la soci t  depuis des d cennies. Tel que le connaissent par ailleurs les dames que nous fr quentons   travers nos missions. Et avons cherch  des pistes d'actions solidaires dans ce m me cadre de pens e, cette m me doxa n olib rale, pour mieux la sonder et la bousculer de l'int rieur.

Aux tenants de l'allocation universelle, nous pourrions d s lors r pondre que « *c'est le mod le dit de l' tat social actif qui a rendu l'acc s   la s curit  sociale de plus en plus conditionnel, imposant une s rie croissante de proc dures de contr le et d' valuation   toutes les cat gories d'allocataires sociaux. Si l'on se souvient de la situation ant rieure   ce basculement, alors on peut d fendre l'id e que l'allocation universelle n'est en rien une innovation : elle est plut t un retour   l'essence de la s curit  sociale...* »⁹⁰

Exasp r s par les contr les incessants (de l'ONEM et des CPAS) pesant sur elles-m mes, voire par les exclusions injustes du syst me de ch mage, les allocataires sociaux et travailleur.se.s pr caires en viennent s rement   douter du bien-fond  du syst me de **Pacte Social**. Et pourtant, **en revenir   ses fondements** serait une lutte l gitime. C'est pourquoi nous avons choisi de resituer le travail dans le contexte n olib ral dans lequel les travailleur.se.s sont ballott .e.s depuis la fin des ann es 70. Contexte  conomique ayant durci d'ann e en ann e les conditions de travail, mais  galement grignot  de plus en plus les liens de solidarit  entre les travailleur.se.s.

bien de renforcer, dans la dur e, une institution existante.   plus court terme, il s'agirait donc d'augmenter, forc ment   la marge, les cotisations sociales de quelques points plut t que de puiser dans des recettes fiscales. » in M. DE FOY & V. PATERNOTTE, « Le monde selon Bernard Friot en d bat », (3/3), in *FinanCit *, FWB, d cembre 2017, p.3.
https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/le_monde_selon_bernard_friot_en_debat_3_3_rev.pdf

⁸⁹ Les nuances entre *Revenu inconditionnel*, *Allocation universelle*, *Revenu de base*, *Dividende universel* et *Salaire   vie* sont tr s subtiles et d coulent de philosophies diff rentes. Pour plus de d tails, nous pourrions renvoyer vers l' tude tr s d taill e de nos cons eurs-et-fr res de Barricade, in Collectif Le Ressort, *L'Allocation universelle. Entre r volution et nostalgie*, 2017.

⁹⁰ Collectif Le Ressort, *ibid.*, p.8.

b) Revendiquer des droits, plutôt que faire état de besoins

A cet égard, Diane Lamoureux note qu'il est important pour assurer l'autonomie et la « *subjectivation politique* » des femmes que se coordonnent mieux les pôles judiciaire, politique et social ainsi que les mouvements solidaires, et que les femmes revendiquent enfin des « *droits* » et non plus des « *besoins* ». Car revendiquer des besoins, selon elle, dénote d'une position victimaire qui « *conforte les inégalités plutôt que de les mettre en cause* »⁹¹, à savoir qu'elle ne fait que constater un manque réel et quantifiable, sans remonter au « *rapport social qui produit cette pauvreté, en restant dans un imaginaire de parts du gâteau qu'il s'agit de rééquilibrer.* »⁹²

« (...) ces « *pauvres* » sont des objets de politiques plutôt que des sujets politiques. C'est leur misère qui est prise en considération et non leurs droits, alors que la deuxième option les réintégrerait comme citoyen.ne.s ; cette prise en considération de leur misère suppose en outre une attitude de passivité et fait appel à un registre de l'(in)action placé sous le signe de la soumission. De plus, la satisfaction de ces besoins dépend moins de leur action que de la bienveillance étatique ; à ce titre, elle est lourde d'un rapport paternaliste qui écarte l'éthos égalitaire, fondateur des sociétés occidentales modernes, même si cet éthos égalitaire s'accommode assez bien des inégalités sexuées. (...) Le prix de la protection étatique est particulièrement élevé puisque le soulagement vient rarement sans le contrôle. »⁹³

Nous avons largement vu que ce contrôle sur les femmes en général, et les travailleuses en particulier, prenait les traits des nombreuses politiques d'austérité les pénalisant principalement, dévoilant au passage la domination patriarcale latente sous l'architecture des rapports socioéconomiques.⁹⁴

c) Mettre fin à la souffrance au travail, un acte politique

Nous avons également démontré ici que **le problème de la souffrance au travail est un problème politique**, en ce sens qu'il dévoile des enjeux de relations de pouvoir entre les gens, des choix d'organisation de travail invivables qui distendent de plus en plus les liens humains, et qui ont été prônés voire renforcés par nos édiles politiques. En ce sens, on peut dire que LE politique (nos représentants politiques largement manipulés par les mondes financier et industriel) a laissé se détruire LA politique (comment les gens font pour vivre ensemble de façon autonome, libre). Cette politique censée nous permettre, en tant qu'individus, de réaliser ensemble une « *société libre ou autonome* » forcément régie par des lois et du pouvoir, mais dans laquelle chaque individu

⁹¹ D. LAMOUREUX, *Les possibles du féminisme. Agir sans « nous »*, Montréal, Les Éditions du Remue-ménage, 2016, p.114.

⁹² Idem.

⁹³ Ibid., p.115.

⁹⁴ R.Begon & E. Dedekker, « Les femmes et les mesures restrictives concernant le chômage: histoire de domination et perspective d'émancipation », Publications CVFE, Liège, décembre 2016.

« reconnaît dans ces lois et ce pouvoir ses propres lois et son propre pouvoir. » Face à cette visée, Castoriadis conclut amèrement que « nous en sommes très loin –et qui imaginerait un instant que la préoccupation brûlante des oligarchies dominantes serait de nous y faire parvenir ». ⁹⁵

Le néolibéralisme semble au contraire le lieu d'un individualisme synonyme de « repli sur soi », du détricotage des liens entre les individus et travailleur.se.s, conséquence brutale des nouvelles formes managériales du travail. Pour Christophe Dejours, « le résultat en est que les gens sont aujourd'hui laissés à eux-mêmes et à une forme de solitude individuelle ou individualiste et qu'ils ne trouvent plus à répondre aux difficultés sociales et professionnelles qu'ils rencontrent que par de la souffrance individuelle. La souffrance individuelle est une conséquence d'un mouvement de dépolitisation, et non pas l'inverse. » ⁹⁶ À l'époque du plein-emploi, il y avait encore des contreparties très puissantes, syndicales et politiques, des contre-pouvoirs. Par après, au tournant des années 70, Dejours juge que « le rendez-vous a été complètement manqué ». ⁹⁷ Les théoriciens et sociologues du travail de l'époque se sont laissés confisquer le débat par des gestionnaires au profil nouveau, qui apportaient l'automatisation (censée soi-disant décharger le travailleur de son travail pénible, mais l'envoyant surtout au chômage !) et de nouvelles mesures quantitatives du travail (pour évaluer le temps, les coûts, le rendement des travailleur.se.s, maximiser les profits, etc.), qui ont mené aux délocalisations, et de plus en plus au travail à moindre coût, à la massification du chômage et aux grandes crises de la fin du 20^{ème} siècle. A quoi s'ajoute une concurrence de plus en plus dure entre les travailleur.se.s, entre les riches et les plus démunis, entre le Nord et le Sud, entre les Femmes et les Hommes.

Ces rapports de domination portent même atteinte au langage (domination symbolique). Avant, pour se faire comprendre dans le milieu du travail, les ouvriers devaient maîtriser le langage des ingénieurs, qui n'était pas le leur mais décrivait malgré tout le travail, ses « rouages » au sens large. Mais « depuis les années 1980, le langage des ingénieurs a été détrôné, c'est le langage de la gestion qui a pris le dessus et qui est aujourd'hui adopté par tous pour décrire le monde du travail. Mais dès que vous entrez dans le langage-gestionnaire, vous décrivez le travail d'une façon qui ne correspond pas du tout à une expérience que, vous et moi et tout un chacun, nous avons du monde du travail. Travailler, ce n'est pas gérer, mais si j'utilise le langage de la gestion, il y a des choses que je ne peux pas dire et, au bout d'un moment, je ne peux même plus les penser, parce qu'on ne peut pas penser complètement seul, on pense toujours avec les autres ou en relation aux autres. Et donc, dans le langage dominant imposé par la lutte pour la domination symbolique, ce sont les sciences de la gestion qui l'ont emporté sur les sciences de l'ingénieur – et le langage des sciences de l'ingénieur était déjà très dur, très objectivant mais au moins il y avait une référence au travailler. » ⁹⁸

⁹⁵ C. CASTORIADIS, *Le Monde morcelé*, Paris, Editions du Seuil, 1990, pp.204-205.

⁹⁶ C. DEJOURS, Entretien avec Ch. DELORY-MOMBERGER, « Le travail entre souffrance individuelle, intelligence collective et promesse d'émancipation », *Le sujet dans la cité* 2010/1 (n° 1), p.61.

⁹⁷ Idem.

⁹⁸ C. DEJOURS, Entretien avec Ch. DELORY-MOMBERGER, *ibidem*, pp.62-63.

Ce nouveau langage gestionnaire/managérial dépossède la.le travailleur.se d'un moyen de partager son expérience de travail et sa souffrance avec les autres travailleur.se.s. « *Au fond, tout le travail scientifique que nous faisons, c'est de repartir de l'expérience des gens pour contester une description du travail qui est constitutive de la domination symbolique – la description du monde du travail par les ingénieurs puis la description du monde du travail par les gestionnaires. Notre description à nous part, autant que possible, du réel, du rapport au réel et de la souffrance, pour dire : ce n'est pas vrai, votre description est fausse.* »⁹⁹

Il est donc indispensable que cette problématique de la souffrance au travail soient portée sur la place publique et que celles et ceux, communément considérés comme les travailleur.se.s précaires, et/ou les « petites gens », puissent exprimer sans honte leurs situations de vie, que cela passe ou non par la voix/e syndicale. S'exprimer en son nom, sous quelque mode que ce soit, est une façon de reprendre du pouvoir sur soi-même, sur son ressenti, son corps, sa sensibilité, ses émotions. Ce sont ces états, ces ressentis, qu'il nous faut retrouver, pour ne pas être dépossédés de nous-mêmes. États par essence « volatiles », et pourtant incarnés dans le corps au point de le cabrer de douleur ou de joie. On l'a vu précédemment¹⁰⁰, le travail émotionnel peut être à ce point instrumentalisé et feint que la.le travailleur.se peut se sentir dissocié.e de ses émotions. De la même façon, le langage managérial désensibilise le Réel en inventant des acronymes (CDD, DRH, CHSCT, ALE, ONEM, CPAS ...) qui dépouillent ce qu'ils désignent de toute chair, vécu, singularité. Il nous faut retrouver des moyens d'exprimer ce que nous ressentons au travail, même dans la douleur : injustices, abus, peur, honte...

*« Car cela touche aussi le domaine de l'intériorité, où l'on voit de plus en plus triompher un langage pseudo-scientifique, jouant sur une intimidation à la technicité qui vise à liquider ce qui nous reste de singularité. On en est même arrivé à une **dévalorisation de l'approche sensible**, telle qu'attitudes, affects et sentiments sont de plus en plus évoqués dans un vocabulaire de communicant qui les transforme en matière à « gérer », « motiver », « valoriser », « négocier », dans une perspective de performance qui tient du management. Comme si le sérieux dépendait désormais de l'absence de toute référence sensible. C'est en cela que j'ai aussi parlé d'un retournement du langage, au sens policier du terme, dans la mesure où celui-ci parvient ainsi à nous désinformer sur nous-mêmes, en nous désapprenant à ressentir pour mieux nous désapprendre à discerner. »¹⁰¹*

Ce désir de se réapproprier son **ressenti**, ses affects par une **parole singulière**, plus authentique, **mais aussi critique** (l'importance de « **discerner** ») fait notamment échos au documentaire de Bruneau et Roudil, *Ils ne mouraient pas*

⁹⁹ Ibidem, p.63.

¹⁰⁰ De l'instrumentalisation du travail émotionnel et de ses répercussions sur la santé mentale, page 17.

¹⁰¹ A. LE BRUN, « Les nouvelles servitudes volontaires », in C. SPIELMANN, *Jacques Hassoun... de mémoire*, ERES « Actualité de la psychanalyse », 2010, p.140.

tous, mais tous étaient touchés (France, 2006), ainsi qu'à celui de Gaëlle Hardy et Agnès Lejeune, *Au Bonheur des Dames* (Belgique, 2018)¹⁰². Dans les deux, on peut voir à quel point **la possibilité de la parole** –et donc de **l'écoute au travail** que prône Christophe Dejours- est importante pour assurer une bonne santé physique pour chacun.e (qui permet d'adapter le travail, de remédier à certaines situations difficiles, que ce soit la pénibilité physique, voire du harcèlement moral et/ou sexuel).

« Pour beaucoup, cette expérience passe par une rage de ne pas arriver à se faire comprendre, et pire, de ne pas arriver même à dire ce qu'ils veulent dire : je suis coincé par le langage, on me réinterprète, on me renvoie des choses qui me coincent encore davantage, et je n'arrive pas à dire ce que j'ai à dire et qui est fondamental, qui n'est pas anecdotique, qui est ma subjectivité même. (...) Il y a un moment où les gens sont poussés dans des situations telles qu'ils sont seuls, incompris, et qu'ils n'arrivent plus eux-mêmes à se comprendre. Et à ce moment-là, ils laissent éclater cette tension, cette violence qui leur est faite et qui s'accumule en eux. Dans la majorité des cas, ils retournent cette violence contre eux – c'est la dépression, les pathologies mentales, quelquefois le suicide (...) »¹⁰³

d) De la parole individuelle à la lutte collective des travailleursEs

Mais l'émancipation individuelle vis-à-vis de cette souffrance au travail, quand bien même devra-t-elle en passer par une libération de la parole singulière de chacun.e, ne pourra néanmoins pas se passer de LA politique, dans le sens d'une mobilisation collective. Contre la souffrance au travail engendrée par le monde moderne, il nous paraît impossible de lutter seul.e.s, à moins de tomber dans le piège tendu de la responsabilisation d'un problème « *qui ne nous appartient pas* », que nous ne devons en tout cas pas porter seul.e.s sur les épaules ! Nous avons vu hélas que nous sommes loin des luttes de travailleur.se.s d'antan. Les victimes du néolibéralisme sont aujourd'hui « *ramenées à une « indignation » sans cible, voire à une culpabilisation s'ils vont jusqu'à accepter que leur sort s'inscrive dans la nature des choses, dans le monde lui-même pour employer (...) la terminologie de Luc Boltanski (2009). Responsables de leur propre sort, ils n'auraient alors que ce qu'ils méritent.* »¹⁰⁴ Ce phénomène de « **honte sociale** » est d'autant plus intériorisé par les victimes du système néolibéral, que **le « bourreau »**, comme le dépeint Marie Pezé dans son ouvrage *Ils ne mourraient pas tous, mais tous étaient touchés*¹⁰⁵, **est souvent difficilement**

¹⁰² Sur ce film, *cf* l'analyse de C. PAHAUT, « Au Bonheur des Dames ? Derrière le point d'interrogation », CVFE, décembre 2018.

¹⁰³ C. DEJOURS, Entretien avec Ch. DELORY-MOMBERGER, *ibidem*, p.63.

¹⁰⁴ COLLECTIF sous la direction de B. FRERE & M. JACQUEMAIN, *Résister au quotidien*, Presses de Sciences Po, Paris, 2013.

¹⁰⁵ M. PEZÉ, *Ils ne mourraient pas tous mais tous étaient frappés. Journal de la consultation "Souffrance et travail" 1997-2008*, Flammarion, Champs Actuels, 2010. Il existe un documentaire homonyme réalisé par Sophie Bruneau & Antoine Roudil (France, 2006) qui filme quatre personnes racontant leur souffrance au travail dans le cadre d'un entretien unique.

identifiable : ce sont plutôt des pratiques managériales nouvelles qui sont à incriminer.

Contre cette souffrance au travail, cette « *honte sociale* », aucun baume réparateur à espérer, aucune reconnaissance des pairs ou supérieurs en perspective, si ce n'est de façon homéopathique au travers d'évaluations abscones, censées prendre le pouls du travail réalisé alors même que les théoriciens du travail martèlent qu'il est impossible d'évaluer le travail. Pour lutter contre ce mouvement de repli sur une culpabilité/responsabilité individuelle, nous devons **imaginer de nouveaux moyens de solidariser les travailleuses via des passages à l'action collective !**

« **Le collectif** correspondrait à la société civile, aux associations et organisations, mais aussi à un niveau plus général de prise de conscience collective, qui pourrait se traduire par exemple dans les discours des médias, autrement dit dans la sphère publique. »¹⁰⁶ A travers ces combats collectifs et, dans le cas qui nous occupe, **la parole authentique des travailleuses qu'ils doivent mettre en lumière**, il apparaît nécessaire, pour qu'elles marchent ensemble vers l'émancipation, de :

- « faire attention à la convergence des luttes (et donc de ne surtout pas « minimiser le sexisme dans le travail (dans ou hors l'emploi) en faveur de la lutte des classes ») ; (...)
- penser le féminisme de manière intersectionnelle ; (...)
- rendre visibles les groupes fragilisés, c'est-à-dire les groupes sociaux opprimés, les minorités, celles qui ne sont pas représentées ; (...)
- « dé-naturaliser » ce qui est en fait socialement construit ; (...)
- conscientiser les publics aux clichés de genre (attentes genrées,...)»¹⁰⁷

Il faut bien entendu pour cela que ces mêmes travailleuses puissent formuler des interrogations et percevoir les enjeux politiques à travers les constats posés. Et enfin, qu'elles puissent s'organiser pour dénoncer les discriminations et la souffrance au travail : c'est aussi vrai au niveau des moyens traditionnels de lutte (syndicats, manifestations...) que des **nouveaux canaux de lutte** tels que les réseaux sociaux et les nouveaux outils de communication qu'ils offrent (tels que récemment les hashtags) et autres *digital storytellings*...¹⁰⁸

e) **Aborder collectivement la santé au travail : Les Maisons médicales**

Il existe aussi de **nouveaux modèles de coopération**, tout autant dans la lutte, que dans le milieu du travail. Liège, et la Wallonie en général, démontrent depuis quelques années déjà leur capacité à créer de nouvelles façons de

¹⁰⁶ RIPOSTE.CTE, *Chômeuses Travailleuses Engagées* « Émanciper le travail des femmes : quelles revendications ? Quelle place pour les femmes, dans et hors emploi ? », idem.

¹⁰⁷ Idées reprises de façon non exhaustive au compte- rendu de Riposte CTE in « *Émanciper le travail des femmes : quelles revendications? Quelle place pour les femmes, dans et hors emploi ?* », op.cit., p.6.

¹⁰⁸ L'enjeu d'une prochaine analyse pourrait être de montrer que ces pistes d'inspiration dégagent de nouveaux moyens de lutte pour demain, dessinent les contours d'une nouvelle militance féministe.

travailler en coopératives et autres ruches associatives, espaces par excellence d'invention pour le partage des locaux, des outils et savoirs.¹⁰⁹ En ce qui concerne le domaine qui nous préoccupe ici, les **Maisons médicales** visent quant à elles une plus grande **participation** de leur patientèle : le but étant de répondre à des besoins réels, de terrain.¹¹⁰ Hélas, ces mêmes Maisons médicales de terrain, qui répondent à une véritable attente des plus démunies (qui ont du mal à déboursier pour leur santé, et qui, dans les quartiers urbains populaires, voient le nombre de médecins généralistes drastiquement diminuer...) semblent être dans le collimateur de notre Ministre de la Santé, Maggie De Block, qui voudrait privatiser le secteur, privilégier la philosophie libérale du paiement à la prestation plutôt que celle plus sociale du paiement forfaitaire (bien qu'on ait démontré que le premier menait à plus de surconsommation médicale, du gaspillage et du mauvais usage de médicaments et de soins¹¹¹). Quand on sait en plus que le secteur pharmaceutique a vu les faveurs budgétaires du Gouvernement belge gonfler de 600% pour certains médicaments¹¹² à l'efficacité non éprouvée, il n'est plus utile de se demander « à qui profite le crime ? ». De toute évidence, pas aux usagers de la santé !

¹⁰⁹ Nous pensons par exemple à la Dynamocoop, au Comptoir des Ressources Créatives, à l'Espace Liberté, pour le secteur artistique ; mais aussi aux Compagnons de la Terre, les Petits Producteurs, la Coopérative Ardente pour ce qui concerne plus l'alimentation et l'agriculture locale ; Médor, pour le journalisme coopératif, etc. Mais aussi, pour chapeauter le tout, le projet NOVACITIS, porté par Fabrice Collignon, qui se définit comme « "Le Lieu de l'économie solidaire à Liège". Sur 2.000 m² de surface, nous allons y implanter: espaces de travail, salles de réunion, unité de transformation de produits alimentaires (cuisine partagée), magasin circuit-court et restauration... et proposer un ensemble de services à la communauté des entrepreneurs solidaires. » in <https://www.novacitis.be/>

¹¹⁰ Cfr par exemple les tentatives diversifiées de créer une Maison médicale à Ans, avec succès via le secteur associatif, et à Fleurus, via les leviers communaux avec hélas échec à la clef, relatés par I. MÜLLER, « Quand les citoyens sont à la manœuvre » in Cahier n°60 de *Santé Conjuguée*, publication de la Fédération des Maisons Médicales, avril 2012, pp.81-85.

¹¹¹ Sur ce point, lire billet d'Opinion de S. MERCKX et D. VAN DUPPEN, « La ministre De Block fait effectuer un audit sur les maisons médicales par des lobbyistes de la privatisation des soins de santé » in *Le Vif l'Express* en ligne, 19 juillet 2017. <http://www.levif.be/actualite/belgique/la-ministre-de-block-fait-effectuer-un-audit-sur-les-maisons-medicales-par-des-lobbyistes-de-la-privatisation-des-soins-de-sante/article-opinion-695193.html>

¹¹² Nous mentionnons ici des médicaments dits « innovants » sous article 81, à l'efficacité non éprouvée : « De 2015 à 2018, la Belgique dépenserait 2,1 milliards d'euros pour une septantaine de ces médicaments. Ni les mutualités ni les parlementaires ne peuvent contrôler ces dépenses. Bienvenue dans la pharma valley belge. Et attention aux gouffres. », titrait Médor en septembre 2017. « Le deal? Officiellement, l'État paie le prix plein d'un médicament innovant aux bénéfiques thérapeutiques ou impact budgétaire incertains, MAIS l'entreprise accorde à l'État des ristournes tenues secrètes. » Bien entendu, les preuves de l'efficacité du système ont été mystérieusement éludées. « L'article 81 était confidentiel ? En 2015, il est devenu ultra-top secret avec le pacte signé par Maggie De Block et le secteur pharma. Un dispositif légal a renforcé l'opacité du système. Et l'encre du pacte à peine sèche, Pharma.be envoyait un recommandé réclamant les destructions de données d'une étude du Centre fédéral d'expertise des soins de santé (le KCE). Objectif de ladite étude : évaluer l'efficacité du processus « article 81 ». Ou comment pulvériser un document d'intérêt public avec le soutien politique... »

O. BAILLY, « Article 81 : 600 % d'augmentation pour les conventions secrètes de l'industrie pharma », in *Médor*, 14 septembre 2017.

Il est à noter qu'il existe des plateformes de réflexions sur la santé dédiées aux femmes spécifiquement, notamment l'ASBL *Femmes et santé*¹¹³ (promouvant la santé des femmes via des réunions, des campagnes de promotion, des plaidoyers, un centre de documentation...).

La philosophie des Maisons médicales va à l'encontre d'une médecine conservatrice et conventionnelle peu prompte à exercer gratuitement : « *Nous revendiquons* » le droit à la santé dans une société en bonne santé ». *L'origine de beaucoup de maladies peut se trouver dans la société, dans les conditions de vie ou de travail. Les exemples sont légion dans notre pratique quotidienne. Je pense par exemple aux bronchites à répétition dues à de mauvaises conditions de logement, mais aussi aux douleurs de dos liées à un travail où l'on porte des charges lourdes ou dans le secteur du nettoyage, aux burnout liés au stress... En tant que soignant à Médecine pour le Peuple nous allons au-delà de la maladie et nous essayons d'agir sur les facteurs qui en sont la cause.* »¹¹⁴ On retrouve ici la « *recherche des causes sociales de la misère* » dont parlait Diane Lamoureux, nécessaire pour ne plus être noyés dans les chiffres des exclus sociaux ! Ce que Sofie Merckx¹¹⁵ soutient dans sa pratique comme une profession de foi : « *Ne pas faire ce lien entre la médecine et l'engagement social et politique cela peut parfois donner l'impression de passer la serpillière pendant que le robinet continue à couler.* »¹¹⁶

Aussi, syndicats, mutuelles, fédérations de maisons médicales, associations, ONG et personnalités du monde académique, collectifs de citoyens, tout groupement défendant la gestion d'intérêts communs (travail, santé, causes humanitaires, savoirs, entraides...) pourrait-il apporter une contribution originale et précieuse à la dénonciation collective des mesures mortifères de nos gouvernements néolibéraux qui sanctionnent la vie des travailleur.se.s depuis trop de décennies déjà !

Christophe Dejours, par sa pensée sur la souffrance au travail et son regard critique sur les psychologues et sociologues de son époque, appelle ces organisations à rester vigilantes : « *Pendant que l'on cherchait à conceptualiser des systèmes alternatifs au taylorisme – et les sociologues, les psychologues marchaient là-dedans – pendant ce temps-là l'initiative était laissée aux penseurs de l'organisation du travail. Ils ont apporté de nouvelles méthodes de gestion et d'évaluation, et on n'a rien vu, on n'a rien fait, on disait qu'il fallait tourner la page. On a commis un contre-sens considérable en disant que des méthodes d'évaluation fondées sur des mesures quantitatives seraient plus justes. C'était un défaut de pensée sur le travail, qui méconnaissait le fait que*

¹¹³ « *L'association Femmes et Santé souhaite de promouvoir la santé des femmes à un niveau individuel et collectif toujours dans la perspective de favoriser leur auto-détermination en matière de santé et de valoriser leurs ressources et compétences propres* », in <https://www.femmesetsante.be/>

¹¹⁴ Interview de Sofie Merckx, in L. LEBRUN « *Sofie Merckx sur Médecine pour le Peuple : « Nous revendiquons le droit à la santé dans une société en bonne santé »*, février 2017. <https://ptb.be/articles/sofie-merckx-sur-medecine-pour-le-peuple-nous-revendiquons-le-droit-la-sante-dans-une>

¹¹⁵ Médecin généraliste en maison médicale et conseillère communale sortante du PTB à Charleroi.

¹¹⁶ Idem.

toute organisation du travail est une méthode de domination, qu'elle est une base d'expérimentation pour tester le consentement des gens à apporter leur contribution à des formes de travail absolument effarantes de servitude, et cela a eu des conséquences majeures sur l'ensemble de la cité. »¹¹⁷

C'est cette même **servitude volontaire** que dénonce l'écrivaine et essayiste Annie Le Brun, nous rappelant nos propres responsabilités quant à notre aveuglement, notre boulimie de bien-être facile, de loisirs à foison, de culture au rabais. Ce gavage consumériste qui nous empêche de prendre à nouveau de la distance, pour prendre enfin à revers ce qui nous semble inéluctable : l'anesthésie générale. La reproduction sempiternelle du Même, de marchandises inutiles aux rêves, au changement. Elle en appelle à défendre « *le rêveur définitif que nous n'avons peut-être pas cessé d'être* »¹¹⁸. Doit-on y voir par-là, l'utopiste, le révolutionnaire, le poète anarchiste ? Cette verve bouillonnante parlerait-elle aux travailleuses ? Peuvent-elles réellement s'en inspirer ou ne serait-ce qu'élitisme surréaliste ?

Annie Le Brun rappelle malgré tout à notre mémoire un tract d'André Breton intitulé *Démasquez les physiciens videz les laboratoires*.¹¹⁹ On pouvait y lire « *sus à la théologie de la bombe organisons la propagande contre les maîtres chanteurs de la "pensée scientifique"* » et encore « *voici l'espèce humaine promise à la destruction complète que ce soit par l'emploi cynique des bombes nucléaires, fussent-elles "propres" ou par les ravages dus aux déchets qui, en attendant, polluent de manière imprévisible le conditionnement atmosphérique et biologique de l'espèce puisqu'une surenchère délirante dans les explosions expérimentales continue sous le couvert des fins pacifiques, la pensée révolutionnaire voit les conditions élémentaires de son activité réduite à une marche telle qu'elle doit se retremper à ses sources de révolte. Et en deçà d'un monde qui ne sait plus nourrir que son propre cancer, retrouver les chances inconnues de la fureur* ». Breton en appelait à refuser la bombe atomique. Mais nous pouvons y voir aussi la capacité à ne pas se rebeller trop tard, à refuser au monde néolibéral « *la caution donnée aux mornes bêlements du troupeau par la même main qui arme le boucher* »¹²⁰.

Dans cet élan de la plume, pourrions-nous imaginer un monde en-deçà des servitudes volontaires, au Capital, à la pensée rationaliste, « scientifique » ? Délaisser ce monde du travail qui ne sait plus parler de lui en son nom propre et « *ne sait plus que nourrir son cancer* » ?

On pourrait trouver une réponse à cela en donnant à nouveau la parole à Dejours : « *Qu'ils l'assument ou qu'ils l'ignorent, c'est cela la tâche des chercheurs, des intellectuels, des artistes : déplacer la puissance de la*

¹¹⁷ C. DEJOURS, « Le travail entre souffrance individuelle, intelligence collective et promesse d'émancipation », *Le sujet dans la cité*, vol. 1, no. 1, 2010, p.61.

¹¹⁸ Expression d'André Breton citée par A. LE BRUN in *Ailleurs et autrement*, Collection Arcades - Gallimard, 2011.

¹¹⁹ Tract publié sous la direction du chef surréaliste André Breton et diffusé le 18 février 1958.

¹²⁰ A. BRETON, « Démasquez les physiciens, videz les laboratoires », *Tract du Comité de Lutte Anti-Nucléaire*, Paris, 18 février 1958.

domination symbolique. »¹²¹... Mais c'est aussi avant tout un appel à soutenir la mobilisation des travailleur.se.s qui leur parlent et les regardent !

Conclusion

Nous avons dépeint à travers cette étude la façon dont les problèmes de santé - physique et morale- découlant du travail sont à envisager d'un point de vue politique et féministe. Ceci nous a fait faire un pas de côté primordial, allant d'une analyse se centrant uniquement sur l'individu, en le responsabilisant seul vis-à-vis de son état de santé, à une vision globale de notre société. Notre cible était de démontrer que venir à bout des risques psychosociaux liés au travail est bel et bien une responsabilité collective.

Puisque nous nous soucions plus particulièrement du sort des femmes et de leurs enfants, nous avons dû ici faire le zoom sur les violences économiques qui les pénalisent en premier lieu, et sur les raisons de l'invisibilité du problème.

Outre que se dessine sous ces inégalités la persistance d'un schéma patriarcal, nous nous sommes attachés à évoquer quelques approches expliquant les causes et revers d'une telle situation inégalitaire : la nature psychosociale des inégalités de santé selon Richard Wilkinson ; les causes de l'invisibilité de la souffrance des travailleuses observées par Karen Messing entre autres (notamment l'écueil du « *fossé empathique* ») ; le manque de valorisation du travail de reproduction en général et des métiers du *care* en particulier ; pour clôturer par une enjambée théorique de la « *pénibilité genrée* » au harcèlement sexuel sur les lieux de travail...

Pour voguer à contre-courant de tout cela, nous avons tenté enfin de débroussailler quelques berges plus rassurantes... Mais nous nous posons ici la question de savoir si elles sont suffisantes et efficaces. Pour lutter contre le sexisme structurel, des outils tels que la loi sur le *gender mainstreaming* ou des organismes tel que le CWEHF existent et permettent de passer à la loupe les mesures prises par les hautes instances, les politiques de l'Etat autant que celles des entreprises. Mais un rapport faisant état des décisions prises pour la Région Bruxelles Capitale entre 2015 et 2017 sous l'ordonnance¹²² du *gender mainstreaming*, pose le constat que les résultats de cet outil « égalitariste » ne sont « *pas flagrants* »¹²³. Selon l'instigatrice de ce rapport, Bianca Debaets¹²⁴ :

¹²¹ C. DEJOURS, Entretien avec Ch. DELORY-MOMBERGER, *ibidem*, p.64.

¹²² Une ordonnance est l'acte législatif équivalent aux décrets wallons et flamands pour la région de Bruxelles-Capitale. Ordonnances et décrets ont pratiquement force de loi.

¹²³ In La Rédaction du *Guide Social*, « Premier bilan pour la politique de 'gender mainstreaming' à Bruxelles », mai 2018.

<https://pro.guidesocial.be/articles/actualites/premier-bilan-pour-la-politique-de-gender-mainstreaming-a-bruxelles.html>

"Les inégalités naissent souvent car les lignes politiques ne tiennent, involontairement, pas compte du genre".¹²⁵ De nombreuses mesures ont bien été mises en place à Bruxelles entre autres, et l'effort doit être poursuivi afin de mettre fin aux inégalités. « C'est par exemple le cas du "test genre"¹²⁶, qui vise à vérifier que tous les projets de lois respectent l'égalité des genres. Mal utilisé dans certaines administrations, il devrait bientôt faire l'objet d'une ordonnance pour être amélioré. »¹²⁷

Nous émettons l'hypothèse que c'est peut-être parce que les budgets alloués par nos gouvernants ne semblent pas suivre les objectifs de cet outil du *gender mainstreaming*, peut-être trop inconsistant face aux injonctions des politiques austéritaires : « Les organisations de lutte pour l'égalité de genre ne sont pas davantage épargnées par les restrictions budgétaires, bien que le Conseil de l'Europe ait appelé plusieurs fois ses États membres à ne pas désinvestir dans la défense des droits humains et la lutte pour l'égalité. Pourtant, malgré les difficultés et les obstacles croissants, les associations du mouvement des femmes et les associations actives sur le terrain de l'égalité de genre poursuivent leurs efforts contre vents et marées pour combler les écarts de genre dans notre société. »¹²⁸

En continuant à promouvoir ces politiques discutables¹²⁹ de *gender mainstreaming*, nous nous demandons si nous ne faisons pas encore là fausse route, comme le dénonce Diane Lamoureux, en faisant état de nos besoins, de nos attentes « d'une petite ordonnance à l'autre » plutôt que de **revendiquer radicalement des droits à l'État**? Le risque de l'outil *gender mainstreaming* est de devenir une routine administrative, un audit parmi d'autres, les agences gouvernementales et les autres organisations étant laissées à elles-mêmes pour définir ce qui doit être réalisé autour du travail d'intégration de la dimension de genre. Celui-ci devenant dès lors une stratégie, une fin en soi, sans que l'analyse du pouvoir, des rapports de force dénoncés par les théories féministes, ne soit réellement mise en lumière.

Lamoureux insiste sur l'imbrication entre patriarcat et capitalisme, et « déplore le glissement des États vers une gouvernance mondiale qui génère un néolibéralisme planétaire réduisant les revendications féministes à une demande

¹²⁴ Secrétaire d'Etat en charge de l'Egalité des Chances.

¹²⁵ In La Rédaction du *Guide Social*, « Premier bilan pour la politique de 'gender mainstreaming' à Bruxelles », idem.

¹²⁶ Par « Test genre », la FWB entend « un rapport d'évaluation de l'impact [d'un] projet de décision sur la situation respective des femmes et des hommes. Il s'agit d'un exercice préalable à la prise de décision, imposé au Gouvernement pour chaque projet législatif et réglementaire. » <http://www.genre.cfwb.be/outils/test-genre/>

¹²⁷ In La Rédaction du *Guide Social*, ibidem.

¹²⁸ In le site *Gender.Brussels* de l'asbl Amazones, « Les associations engagées pour l'égalité de genre en région bruxelloise ». <http://www.gender.brussels/spip.php?article88>

¹²⁹ On peut ainsi trouver de nombreuses détractrices de cet outil, parmi lesquelles Diane Lamoureux, la Suédoise Malin Rönnblom qui y voit « une routine administrative » (chap. IV de H. DANIELSEN, R. MURIAAS, B. YTRE-ARNE, *Gendered Citizenship and the Politics of Representation*, Ed. Palgrave-MacMillan, pp.61-83), Renée Andersson qui lui consacre une partie de sa thèse (*Gender mainstreaming as feminist politics. A critical analysis of the pursuit of gender equality in Swedish local government*, Örebro University, 2018).

de participation. »¹³⁰ On pourrait dire une revendication comtable ! Elle reproche ainsi au *gender mainstreaming*, tout comme au micro-crédit ou à « *l'exploitation des migrations des femmes du Sud pour en faire un personnel domestique docile* »¹³¹ d'être les symptômes d'États néolibéraux qui reconduisent des rapports de domination tout en « *disqualifiant le féminisme et en privilégiant le fait de* » faciliter la participation des femmes à la société (...) » *plutôt que de subventionner des activités de défense des droits* (comme l'équité salariale). »¹³² Lamoureux nous rappelle par-là que c'est à nous, femme ou homme, féministe, travailleur.se ou non, de préserver les acquis d'un ancien Pacte Social plus que jamais malmené, sans craindre une forme de radicalité. Plus que jamais nous devons rappeler à l'ordre nos gouvernants, et mettre en débats, à tous les échelons de la société, ces problèmes de précarité qui démolissent notre santé, notre souffle collectif.

« *Les activités militantes sont devenues des emplois, les débats théoriques le domaine des universitaires et les pratiques se sont mises au service de programmes sociaux pour pallier le désengagement de l'État.* »¹³³ A ces militants, universitaires et programmes sociaux de rendre plus réels ces enjeux vitaux en mobilisant sans relâche toutes les ressources citoyennes, et en réclamant les ressources matérielles nécessaires à qui profitent ces inégalités persistantes !

*

Travailler dans la précarité : quel impact sur la santé des femmes ?

Collectif contre les violences conjugales et l'exclusion (CVFE asbl) : rue Maghin, 11- 4000 Liège.

Arial 9 pts couleur personnalisée

Publications (analyses et études) : www.cvfe.be

Contact : Roger Herla - rogerherla@cvfe.be – 0471 60 29 70

Avec le soutien du Service de l'Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie.

¹³⁰ E. OLLAGNIER, « *Diane Lamoureux : 'Les possibles du féminisme'* », in *Nouvelles Questions Féministes*, 2018/1 (Vol. 37), p.150. <https://www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2018-1.htm-page-148.htm>

¹³¹ Idem.

¹³² Idem.

¹³³ Ibidem, p.149.